

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 AVRIL 2011

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY
SEANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2011

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir répondu à l'invitation pour ce conseil municipal.
(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)

Jacques KRABAL

Isabelle JACOB

Frédéric BARDOUX

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX

Françoise MAUJEAN (absente, pouvoir à Mme DOUAY)

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ (absent, pouvoir à M. BOUTELEUX)

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM

Elodie LECLERCQ (absente, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Marie-Isabelle CORDOVILLA

Chantal BONNEAU

Bernard MARLIOT

Marie-Jeanne FERRAND (absente, pouvoir à Mme BONNEAU)

Monique VANDENBERGHE

Claude FILLION

Omar FENARDJI (absent, pouvoir à M. FILLION)

Dominique JOURDAIN

Eric BREME

Danielle BOUVIER

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI

Jean-Marie TURPIN

Frédérique YONNET (absente, pouvoir à M. VERCAUTEREN)

Alain VERCAUTEREN

M. LE MAIRE.- Je désigne Isabelle JACOB comme secrétaire de séance.

(Aucune intervention)

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2011

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

2 – DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT.

A – Mise à disposition de costumes de l'Union Musicale - Avenant.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

B – Action en justice devant le tribunal administratif d'Amiens

M. LE MAIRE.- C'est une chute sur un trottoir de Madame BUISSON ; le dossier est pris en charge par l'assureur ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

C – Marchés publics - Procédure adaptée.

M. LE MAIRE.- D'abord la transformation d'un abri en boutique commerciale sur le Vieux Château dans le cadre de l'exploitation des aigles, un marché de 30.361,09 € pour l'entreprise Franck BOUDIN ; avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- Je profite que l'on évoque les aigles du château ; j'avais demandé au mois de novembre à votre première adjointe qu'on puisse avoir la présentation des premiers comptes d'exploitation de cette société, qui est partenaire de la ville ; la ville et d'autres collectivités ont mis de l'argent dans ce projet, il est normal qu'on puisse avoir des informations sur la bonne marche et le développement de cette entreprise ; au conseil municipal suivant, je n'étais pas là et Monsieur BREME avait demandé à nouveau la présentation de ces comptes ; le maire avait indiqué que ce n'était pas au conseil municipal de le faire, nous en avons pris acte, mais que vous vous mettriez en contact avec l'entreprise pour qu'on puisse avoir l'information ; je réitère donc la demande ; il est légitime qu'on puisse avoir au conseil municipal une présentation de ces comptes, d'autant que l'on sait tous que la première exploitation est très mauvaise avec peu de fréquentation ; on ne peut à partir de là que s'interroger.

Pendant 4 mois, l'exploitation s'est arrêtée, il a fallu entretenir les animaux, maintenir les salaires ; je connais peu d'entreprises qui pendant longtemps produisent à perte ; il serait intéressant d'avoir les comptes concernant cela, sans que cela soit une inquisition, et que l'on ait une présentation prévisionnelle sur les comptes de l'année 2011 ; si l'on peut l'avoir en présentation, soit au conseil soit en information, cela serait intéressant.

MME JACOB.- Vous avez fait cette demande deux fois, effectivement : une fois l'un et une fois l'autre ; j'ai répondu la première fois qu'en qualité d'entreprise privée, on ne pouvait faire d'inquisition ou d'ingérence, au point de leur imposer de ; il serait peut-être hasardeux de dire tout de suite que l'on va les amener à présenter en plein conseil municipal, avec toute la difficulté ...

M. TURPIN.- Ce n'est pas en plein conseil ; c'est un document sur l'exploitation.

MME JACOB.- Nous en avons parlé en réunion de groupe, chacun s'interroge sur la pérennité et espère que cette année, les conditions étant réunies, ils pourront faire une bonne saison et perdurer dans leur activité ; les exercices clos au 31 décembre sont présentés par les experts comptables au 31 mars, pour la déclaration d'impôt qui arrive derrière ; on leur posera la question.

M. TURPIN.- Cela peut être une présentation de l'exploitation telle que cela a été fait ; on n'est pas obligé d'attendre le bilan ; c'est le 15 avril d'ailleurs, le bilan, maintenant ; mais le faire en décembre peut-être, et enfin une présentation de ce qui va se passer sur 2011.

MME JACOB.- On sera content de les entendre nous dire où ils en sont ; le bien être animal, la manière de fonctionner, leurs perspectives, leur appréciation également de la manière dont nous les avons reçus et qu'ils perçoivent les choses, bien sûr.

M. TURPIN.- On peut l'avoir dans un délai rapide ?

MME JACOB.- On peut le demander en tout état de cause, je ne sais si on peut l'avoir.

M. JOURDAIN.- Je ne vois pas ce qui peut faire obstacle à ce que ces chiffres soient produits car la ville est intéressée au résultat de l'entreprise ; si l'on veut que ce résultat, ou cette absence de résultat, on puisse en donner acte, ne serait-ce que pour que cela soit dans le budget, comment ne pourrait-on pas avoir la présentation de ces résultats, quelle règle s'y opposerait ? Nous sommes au mois d'avril et les comptes arrêtés au 31 décembre sont normalement communicables à cette date.

M. GENDARME.- Absolument pas.

M. LE MAIRE.- Ne commençons pas le conseil municipal ainsi !

MME JACOB.- Il n'a pas été question de ne pas pouvoir, mais de dire qu'il y a déjà eu une demande, aujourd'hui, les temps permettent de le faire, laissons à ces personnes un peu de sérénité pour le présenter.

M. BARDOUX.- On peut faire présenter les comptes ; on vous a proposé de prendre contact avec eux ; vous pouvez aussi le faire, certains ont su trouver où ils habitaient ; tout le monde peut le faire.

Un point important, l'an dernier a été très particulier pour cette société avec un déplacement, une exploitation tronquée, une année où se faire connaître et reconnaître à nouveau, après avoir été longtemps reconnu dans le sud de la France ; au niveau des comptes, c'est forcément une année très particulière ; on ne peut en attendre des miracles ; c'est plus dans la discussion avec eux que dans les comptes proprement dits qu'il faut avoir des perspectives et savoir où ils veulent aller avec cette exploitation ; pour avoir discuté avec vous au conseil municipal dans le passé, cela n'a jamais été une exploitation florissante, on le sait très bien ; c'est une exploitation touristique soumise à des aléas, forcément ; leur actif principal, ce sont les animaux, et quand ils doivent réinvestir dans la société pour la remettre à niveau, il leur suffit de vendre un ou deux animaux et de repartir ; il ne faut pas s'arrêter aux seuls chiffres en particulier mais discuter des perspectives, comment ils ont perçu la première année d'exploitation, si elle était en ligne avec ce qu'ils envisageaient et

comment ils envisagent la suite ; le communiqué 2011 est sorti, sous l'égide d'une communication globale sur l'attrait touristique du sud de l'Aisne ; ils commencent à imprimer leur marque ; on ne peut qu'espérer le meilleur pour eux cette année.

M. TURPIN.- On peut vendre si nécessaire, mais pas tous les animaux ! C'est le compte 2011 dans le prévisionnel qui sera à mon avis décisive pour leur avenir.

M. LE MAIRE.- Reprenez contact avec eux ; je ne connais pas les résultats de leur entreprise, qui est privée, et je ne connais pas le résultat d'autres entreprises privées avec lesquelles la ville de Château-Thierry a également un bail commercial ; je ne vais donc pas les solliciter ; le début a été compliqué ; je suis heureux que tout le monde autour de la table se penche sur le chevet de ce spectacle, car tout le monde n'a pas favorisé la tâche de cette entreprise.

M. TURPIN.- C'était le temps !

M. LE MAIRE.- Il y a eu plus de visiteurs durant cette année, difficile en 2010, qu'au musée Jean de la Fontaine : 11.000 personnes ; c'est un début dans un contexte compliqué ; on peut espérer que cela sera mieux cette année, mais il n'y a aucune difficulté pour que vous puissiez prendre contact avec eux ; le moins que l'on puisse dire est qu'ils n'ont pas été des mieux accueillis ici.

Concernant les travaux d'aménagement du cheminement sur le site du Vieux Château : 107.000 €, entreprise VALLET SAUNAL ; ces travaux d'aménagement sur le vieux château sont financés dans le cadre des subventions du conseil général, du conseil régional et de l'Europe ; pas de remarque sur ces travaux qui vont poursuivre avec le relais ?

(Aucune intervention)

Réalisation de la bibliothèque et des boiseries du musée : 55.493 € ; pas de question ?

(Aucune intervention)

Marché d'entretien de voirie avec l'entreprise VALLET et SAUNAL, avec une fourchette de lot à bon de commande, qui existe depuis de nombreuses années, d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, entre 80.000 € et 583.000 € pour le premier qui concerne la fabrication, le transport, la mise en œuvre des matériaux bitumineux, (on parlera des schistes tout à l'heure) pour assise de chaussée et couche de liaison, couche de roulement des trottoirs et signalisation horizontale.

Deuxième lot : travaux d'assainissement et réfection ou réalisations de sous couches de voirie et trottoirs avec la société VALLET et SAUNAL pour une fourchette comprise entre 50.000 € et 363.000 € renouvelable 3 fois.

Lot 3 : travaux de génie civil pour réseaux divers avec la société SAS-VM, fourchette de commande comprise entre 20.000 à 154.000 €, durée d'un an renouvelable 3 fois ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Travaux d'aménagement de la place Jean de La Fontaine, aujourd'hui en vrac, qui deviendra très belle bientôt ; travaux généraux de voirie, société RVM : 501.000 €, pour la tranche ferme, pour la tranche conditionnelle, 51.000 €, deuxième

tranche conditionnelle : 15.000 €, éclairage public, entreprise GTIE pour 249.000 €, tranche conditionnelle 36.000 € ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Fournitures et produits d'entretien, lot 1 : matériels et produits d'entretien général, entre 30.000 et 60.000 € ; matériels et produits d'entretien spécifiques pour le sport : de 1.000 à 4.000 € ; produits environnement durable, entre 1.000 et 3.000 € ; avec vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nettoyage des vitres des bâtiments communaux, avec la société JM Propreté, entre 9.000 et 15.000 € ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Avant d'aborder l'ordre du jour, j'interromps la réunion du conseil municipal pour laisser la parole, car nous avons des Présidents d'associations qui nous font l'amitié d'être parmi nous ; je salue, en dehors des Présidents d'associations regroupés autour du collectif contre l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste, la présence du directeur du CREPS de Vichy qui a sauvé son CREPS et qui a un partenariat avec la ville de Château-Thierry qui se mettra en place, concernant les actions de santé ; la ville a été proposée par l'ARS pour avoir le label « ville santé » ; le CREPS de Vichy a une orientation pas uniquement sportive mais surtout sur la santé je remercie Monsieur Jean-Marc LAPIERRE d'être présent au conseil municipal ce soir.

Je laisse la parole aux représentants des associations pour qu'ils nous disent où ils en sont ; nous avons eu des informations plutôt positives sur une reculade de plusieurs Ministres de l'UMP ; j'ai interpellé le Ministre de l'agriculture, moi-même, lors d'une visite à Château-Thierry à laquelle je n'étais pas convié, qui m'a dit que les choses allaient s'arranger ; s'arrangent-elles, où en est-ce ?

Je remercie l'ensemble du collectif et des associations mobilisés ; si aujourd'hui il y a un résultat qui est celui-ci, nous le leur devons.

La séance est suspendue de 19 heures 20 à 19 heures 25.

M. LE MAIRE.- Nous pouvons nous féliciter de la décision de la commune de ROZOY BELLEVALLE, qui a délibéré contre également, et, plus en arrière, cela avait été compliqué au départ mais le pays du sud de l'Aisne a délibéré à l'unanimité avec 3 abstentions ; la foire salon de Château-Thierry laissera une large place sur le stand de l'UCCSA avec des interventions de votre part pour mobiliser et informer les citoyens sur les risques généraux sur la santé ; merci à vous, vous avez été exemplaires, nous tenons à respecter votre indépendance ; quand vous le souhaitez, le conseil municipal vous est largement ouvert.

Nous abordons maintenant les points de l'ordre du jour, avec de multiples interventions dans le domaine financier par Monsieur BARDOUX ; c'est la réunion la plus essentielle pour une collectivité, c'est le vote du budget et des impôts ; je ne doute pas que le débat sera riche et se situera dans la continuité du débat d'orientation budgétaire.

FINANCES

3 – Compte administratif général 2010.

M. BARDOUX.- Bonsoir à tous, c'est le troisième conseil de suite avec un programme finances assez copieux, beaucoup de choses ont déjà été discutées au moment du débat d'orientation budgétaire ; le budget qui va vous être présenté, en commençant par le compte administratif, est parfaitement en ligne avec les objectifs qui avaient été définis lors de ce débat d'orientation budgétaire.

Avant de parler du budget 2011, un retour en arrière sur le compte administratif 2010 ; la gestion a été rigoureuse, vous aviez déjà eu des chiffres au moment du débat d'orientation budgétaire dans les dossiers, on avait déjà des éléments d'information sur le compte administratif 2010 ; la situation financière de la ville s'est améliorée en 2010 par rapport à 2009 grâce à une gestion rigoureuse qui a permis d'obtenir un niveau d'épargne que l'on n'a pas connu au cours de ces 6 dernières années.

Les investissements inscrits à un niveau relativement élevé ont été très bien exécutés, nous en verrons le détail, et la dette a baissé très sensiblement au cours de l'exercice 2010 ; l'épargne brute, critère important à surveiller (c'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les charges de fonctionnement), a progressé de 6 % à plus de 3 M€ ; l'épargne nette, une fois que l'on a remboursé la dette, progresse, elle, de 23 %, pour près de 1,2 M€.

Vous voyez sur ce graphique l'évolution sur les six dernières années de l'épargne brute et nette ; l'épargne brute évolue dans une fourchette assez normale au cours des dernières années, entre 2,5 et 3,5 M€, on est dans la fourchette haute ; la courbe d'épargne nette dégagée par le budget de fonctionnement montre que l'on a dépassé les 1 M€ pour la première fois, cela veut dire que les recettes ont été au rendez-vous, et surtout que les charges ont été sous contrôle au cours de l'exercice 2010.

Sur l'investissement, 92 % du budget d'investissement a été exécuté ou est engagé, les dépenses se sont inscrites à 5,6 M€ sur 2010 avec un report sur 2011 de 2 M€.

M. TURPIN.- 92 % exécuté ou engagé, j'ai cherché le chiffre du montant de ce qui a été exécuté, c'est combien en pourcentage, sans parler des engagés, je parle du réalisé ?

M. BARDOUX.- Entre 60 et 65 % en réalisé.

M. LE MAIRE.- C'est un bon résultat.

M. BARDOUX.- Dernier point à noter, la baisse de la dette ; nous n'avons pas contracté d'emprunt nouveau en 2010 et remboursé 2 M€ d'emprunt en capital ; la dette est passé de 16 à 14 M€, chiffre bas, sur les six dernières années, j'aurais pu remonter plus loin, on est sur un niveau de dette qui n'a jamais été atteint dans les exercices récents des 10 dernières années pour la ville ; par rapport à 2005, elle a baissé de 20 % ; c'était juste des éclairages, je peux répondre à vos questions.

(Aucune intervention)

Une seule chose à dire en résumé, les chiffres d'exécution du budget sont bons voire très bons, la stratégie évoquée ensemble lors du débat d'orientation budgétaire était justement de pouvoir augmenter notre niveau d'épargne et le maintenir à un niveau relativement élevé, essayer sur le début de ce mandat de ne pas recourir à la dette, d'en rembourser dans la mesure possible, grâce à des cessions réalisées pour attaquer, à partir de 2011, des programmes plus structurels d'investissement qui demanderont des investissements plus importants ; nous le verrons dans le budget 2011.

A titre humoristique, pour marquer les choses, compte tenu des bons résultats du compte administratif, j'extrais quelques phrases rédigées par le groupe d'opposition « Château-Thierry j'aime ma ville » voici un an, lors de la présentation du budget 2010, où tout le monde était très inquiet ; ces phrases viennent d'un texte relativement court et je vous laisse en tirer les conclusions qui s'imposent : « le budget 2010 adopté relève de graves difficultés financières à venir rapidement ; les dépenses continuent d'augmenter fortement, malgré les engagements pris, les recettes stagnent, les indicateurs passent au rouge ; malgré tout cela, en fin d'année 2010 la capacité d'autofinancement de la ville aura perdu deux tiers de sa valeur, obérant ainsi la possibilité d'investir dès 2011, sauf à augmenter fortement les impôts locaux » ; ces trois phrases sont tirées du constat du groupe d'opposition lors de la présentation du budget 2010 ; je vous laisse juges du résultat de l'exécution de ce budget ; est-ce la peine d'en rajouter par rapport à ce qui été dit ? Toutes les phrases contenues dans ce compte-rendu se sont révélées fausses, mais on laisse l'opposition libre de ses comptes rendus.

M. TURPIN.- Nous reprendrons cela tout à l'heure, mais un simple commentaire : au débat d'orientation budgétaire, nous avons dit que la ville a choisi comme stratégie de vendre, de faire un maximum de cessions ; à partir de là, elle retrouvait des moyens financiers nouveaux ; j'ai dit à l'époque que l'on ne peut à la fois vendre les bijoux, voire les joyaux de la ville, obérer l'avenir, et en même temps ne pas préparer l'avenir autrement ; j'ai dit que la préparation de l'avenir de la ville ne se situait pas au niveau du budget de la ville, mais au niveau du budget de la communauté de communes ; j'ai dit que l'avenir se préparait très mal aujourd'hui au niveau de la communauté de communes ; on ne peut pas raisonner uniquement sur le budget de la ville, il y a aujourd'hui une interaction entre les deux ; il faut d'abord raisonner sur le budget de la ville et celui de la communauté de communes ; il peut là y avoir un débat, effectivement.

M. BARDOUX.- J'attends avec gourmandise les futurs textes que vous publierez.

(Rires)

M. TURPIN.- Je l'ai dit à l'instant.

M. BARDOUX.- On verra dans un an.

M. TURPIN.- Ce n'est pas dans un an mais dans cinq, six ans, l'avenir, lorsque la ville n'aura plus rien à vendre et que les moyens financiers en face seront plus difficiles encore ; on ne prépare pas l'avenir du sud de l'Aisne, de la ville de

Château-Thierry, de l'agglomération, en ce moment, à travers la politique de la communauté de communes.

M. LE MAIRE.- La communauté de communes a voté voici deux jours son budget à l'unanimité.

M. TURPIN.- Et alors ?

M. LE MAIRE.- Je ne doute pas un instant qu'il en sera de même pour le budget de la ville, avec des engagements de développement économique, avec la présentation de la SEDA, de l'agence du développement de l'Aisne ; si le développement économique ne tenait qu'aux acteurs locaux, bien sûr que les choses seraient largement positives, mais un contexte national et international font qu'il est plus compliqué qu'il n'y paraît ; mais si tu veux venir travailler avec nous au sein de la communauté de communes pour nous faire part de tes lumières, la porte t'est largement ouverte.

M. TURPIN.- J'ai répondu.

M. GENDARME.- Qu'avez-vous répondu ?

(Rires)

M. LE MAIRE.- C'est pour bientôt !

M. BARDOUX.- Je fais grâce de la relecture in extenso des chiffres compris dans cette délibération ; le résultat global de l'exercice hors report est de 1.774.000 € pour 2010 et avec report de 2.913.000 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé est de 5.459.000 €.

Approuvez-vous la comptabilité 2010 et les résultats de l'exercice ?

(Monsieur le maire quitte la salle : 19 heures 38)

M. BARDOUX.- Pouvons-nous passer au vote ?

Résultats du vote :

Pour : 30

Contre : 2 (Groupe Unis pour Château)

4 – Compte administratif annexe restauration 2010

M. BARDOUX.- Un fonctionnement de 1.021.000 €, recettes de fonctionnement, même chose, résultat 286 €, excédent 82 € ; dépenses d'investissement : 52.000 € ; niveau d'exécution 99,5 %, comme chaque année, avec un résultat mécaniquement faible car c'est un budget annexe ; il est équilibré par le budget général de la ville ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 30

Contre : 2 (Groupe Unis pour Château)

(Monsieur le Maire rentre en séance : 19 heures 40)

5 – Compte de gestion du budget général 2010.

M. BARDOUX.- Vous avez pris connaissance des chiffres, c'est la même délibération vue de la trésorerie générale ; nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Contre : 2 (Groupe Unis pour Château)

M. FILLION.- Je vote contre, compte tenu de la manière dont on a traité les acteurs de la municipalité sur l'utilisation extensive et anti démocratique de l'article L 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, mise en place par délibération du 1^{er} avril 2008, au lendemain des élections ; nous votons contre les comptes administratifs passés et à venir ; en effet, cet article permet au maire une trop forte emprise, sans partage de la gestion financière de la commune ; si l'on ajoute à cela le fait que nous sommes rendus destinataires des documents relatifs aux conseils municipaux à peine 5 jours avant, nous ne pouvons valablement exercer notre rôle d'élus ; merci.

M. BARDOUX.- J'ai compris que vous votiez contre le compte de gestion et le compte administratif maintenant et pour l'avenir ?

M. FILLION.- C'est cela.

6 – Compte de gestion du budget annexe restauration 2010

M. BARDOUX.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Contre : 2 (Groupe Unis pour Château)

7 – Affectation du résultat 2010 au budget primitif 2011.

M. BARDOUX.- Un résultat de fonctionnement en hausse de 14 % à 5.459.000 €, résultat d'investissement négatif, - 3.685.000 €, avec un résultat total de 1.774.000 €, le compte administratif fait bien apparaître un résultat total de 2.913.000 €, en hausse de 14 % ; sur l'affectation du résultat pour le budget général, il est proposé sur les 5.459.000 € d'affecter à l'excédent capitalisé 2.546.000 € et d'affecter 2,913 M€, à la ligne budgétaire 002 qui est le résultat de fonctionnement reporté ; il est proposé de reporter la totalité du solde d'exécution de la section d'investissement débiteur de 3.685.000 €.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

8 – Affectation du résultat 2010 au budget annexe restauration 2011.

M. BARDOUX.- Les chiffres sont faibles, vous le voyez ; il est proposé d'affecter 82 € qui représente le résultat de fonctionnement 2010 au résultat de fonctionnement reporté sur 2011 et d'affecter l'excédent de financement de 306 € sur investissement au solde d'exécution de la section d'investissement reporté sur 2011 ; nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

9 – Vote des trois taxes.

M. BARDOUX.- Elles sont proposées inchangées par rapport à 2010, les taux n'évoluent pas ; nous retenons pour 2011 un taux de taxe d'habitation de 18,04 % , pour le foncier bâti de 22,38 % et pour le foncier non bâti de 45,74 %.

M. VERCAUTEREN.- Concernant le taux des taxes, pour le groupe « Droite unie », nous tenons à vous faire part de notre satisfaction et voterons en faveur du maintien des taux d'imposition tels que présentés ce soir ; mais il faudra travailler pour augmenter l'assiette ; nous y reviendrons tout à l'heure pour le vote du budget.

M. BARDOUX.- Pas d'autre question ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

10 – Budget primitif général 2011.

M. BARDOUX.- Budget de fonctionnement : nous l'avons évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, la tendance que l'on voit se dessiner en 2011 en matière de dotation et recettes des dotations venant de l'Etat sera durable ; on a pour cette année une baisse de 49.000 € des dotations de l'Etat, suite à une politique restrictive en direction des collectivités locales, à laquelle s'ajoute ce que l'on n'avait pas mentionné lors du débat d'orientation budgétaire, mais le chiffre est important quand même, la baisse des aides de l'Etat pour les contrats aidés qui avaient été votés voici plus de 6 mois et qui s'applique à 2011 ; cela représente pour nous une perte de recette de 100.000 € de subventionnement d'Etat sur les contrats aidés.

Un contexte économique difficile, je précise que même si au niveau national on a parlé de reprise des transactions immobilières et de retour des bulles immobilières, sur notre ville en particulier c'est la deuxième année, on aurait pu le mentionner pour le compte administratif 2010, des recettes en provenance des droits de mutation étaient en baisse en 2010 et étaient en baisse déjà en 2009 par rapport à 2008 ; l'immobilier sur notre ville jusqu'à octobre 2010 en tout cas, c'est le dernier retour que nous avons, car il y a un décalage pour percevoir ces droits, n'est pas positif pour la commune de Château-Thierry ; les droits de mutation montrent bien que le marché reste atone avec peu de transactions et des niveaux peu élevés.

M. TURPIN.- Il est possible qu'il y ait une reprise.

M. BARDOUX.- On n'a pas encore les chiffres mais on pense que début 2010, il y a eu un début de reprise ; les taux d'intérêt ont atteint un point bas au cours de 2010 et recommencent à monter. C'est le contexte, que l'on avait largement évoqué ensemble.

Quels sont les objectifs pour 2011 de la municipalité ? Le début des aménagements structurants : ils ont commencé, tout le monde voit les travaux de la place Jean de la Fontaine, les travaux lourds sur la Rotonde, les investissements

lourds en terme d'équipements structurants commencent à arriver sur ce budget 2011.

Je mentionne en plus le lancement des diagnostics techniques sur la MAFA, les aménagements de proximité pour favoriser le mieux vivre ensemble, la Rotonde, les équipements sportifs dans les lieux de vie, ce qui avait commencé aux Vaucrises et se poursuit et des investissements sur le mobilier urbain pour la sécurité, le bien être et la propreté ; des moyens supplémentaires enfin pour des services municipaux plus efficaces ; les objectifs du débat d'orientation budgétaire sont confirmés, nous l'avons voté à l'instant, pas d'augmentation des taux d'imposition pour la troisième année consécutive, poursuite de la gestion rigoureuse des dépenses même si une grande partie des contrats importants ont été renégociés les 3 dernières années, ces renégociations produiront leurs effets à plein en 2011, nous le verrons dans les dépenses de fonctionnement.

Cette année, une maîtrise des dépenses de personnel, on le verra dans les chiffres, c'est une tendance assez différente dans les chiffres par rapport aux années précédentes ; une rénovation du patrimoine de la ville financée par des cessions qui ont commencé en 2010 et vont se poursuivre à un niveau important en 2011 ; et en 2010, la poursuite de la baisse de l'endettement mais à niveau plus faible.

Un élément technique permet de mieux comparer 2011 et 2010 : au fil des années, nous avons transféré des compétences à la communauté de communes, voici quelques années le transport urbain, la compétence transport, l'an dernier le contingent incendie ; cette année, il n'y a pas de transfert nouveau en direction de la communauté de communes mais un effet technique revient au même entre le budget principal et le budget restauration ; pour la première fois cette année, les dépenses de personnel liées à la cantine municipale, sont transférées du budget principal au budget annexe ; on a donc des dépenses en moins, c'est pourquoi vous voyez aussi des baisses de charges de personnel assez significatives cette année ; c'est un pur effet technique ; on les retrouve sur le budget restauration ; en revanche, on avait jusqu'à présent une recette en provenance du budget restauration qui disparaît, avec un double effet de compensation, neutre globalement mais la comparaison avec 2010 en est rendue compliquée ; cela pèse pour 400.000 € quand même ; la baisse des recettes est de 400.000 € par rapport à 2010 et l'on note une baisse des charges personnel de 400.000 € sur le budget principal ; c'est pour aider à la lecture, car quand vous comparez sur le compte administratif 2010, vous pouvez être surpris de variations importantes ; c'est le seul effet technique qu'on peut avoir en tête cette année.

Je vous présente les chiffres réels d'évolution et les chiffres corrigés des 400.000 € de transfert ; les recettes sont globalement en baisse, si l'on corrige de 400.000 €, dans votre budget, vous voyez apparaître moins 2,6 %, en réalité c'est moins 0,5 %, effet corrigé ; une baisse importante de la dotation forfaitaire et des différentes dotations, des aides de l'Etat sur les contrats aidés, 150.000 € ; recettes d'impôt liées à l'évolution des bases physiques, et à la décision sur la loi de finance 2011 de revaloriser les bases d'imposition de 2 %, ceci apporte des recettes nouvelles à la ville de l'ordre de 250.000 € ; des dotations de compensation assez

faibles et légèrement revalorisées, et il est important de le noter, une baisse des contrats de fouilles qui, au cours des deux derniers budgets, avaient apporté des recettes supplémentaires ; les fouilles faites par les services de la ville faisaient l'objet de contrats et recettes pour la ville, ayant lieu pour des entreprises privées ; on inscrit cette année une baisse des travaux en régie qui étaient très élevés l'année dernière, 560.000 €, qui baisseront à 400.000 € cette année.

Après la partie recettes, des charges de fonctionnement maîtrisées globalement, vous voyez apparaître moins 2,3 % dans vos documents, corrigés des 400.000 € c'est 0,1 % donc stable ; les charges de personnel, il est important de le noter, le chiffre baisse ou va baisser en 2011, pour deux raisons : le chiffre est corrigé du transfert du personnel sur le budget annexe restauration, je le précise, donc c'est un chiffre net ; chaque année Madame YONNET pose la question sur le GVT, nous avons une baisse de 1,7 %, GVT plus 1 % et effet report de 2010 sur 2011, ce sont des décisions concernant les actions en direction du personnel qui produisent leurs effets en 2010 : moins 1,8 % ; baisse du nombre d'emplois aidés qui va représenter l'équivalent d'une baisse de 1 % sur les charges de personnel en 2011.

Charges à caractère général, l'évolution est en ligne avec l'inflation, voire légèrement inférieure ; il y a différents effets qui se produisent, des choix faits par la ville, vous le voyez en ville d'ailleurs car une bonne partie de la flotte du personnel municipal a été renouvelée, au lieu d'acheter des véhicules neufs sur le budget d'investissement, nous avons fait le choix de les prendre en location avec option d'achat, soit 50.000 € de dépenses nouvelles sur le budget de fonctionnement ; un effet très fort à la baisse sur la renégociation du contrat de chauffage, fait en début d'année dernière, qui a produit ses effets sur une partie de 2010 et les produit complètement sur le budget 2011 ; ce chiffre représente une partie de la renégociation, car il y a plusieurs tranches, mais cela représentera plus de 200.000 € d'économies sur le budget de fonctionnement en 2011.

Niveau élevé de charges sur les fouilles archéologiques qui se poursuivent, des projets importants sont en cours, mais se font sans recette ; nous aurons des charges à un niveau similaire à l'année dernière, mais sans recette ; je rappelle également nos charges dites « de centralité » pour les équipements, que la ville prend à sa charge mais qui servent au plus grand nombre, aux habitants de Château-Thierry bien sûr, mais très largement en dehors de la ville ; quels sont les coûts nets pour la ville du conservatoire, de la piscine, de la médiathèque, du stade ? Ces charges de centralité qui pèsent sur le budget de fonctionnement représentent au total 1,6 M€ sur notre fonctionnement en 2011, le Conservatoire étant l'équipement et le service qui pèse le plus lourd, près de 700.000 € en coût net ; la piscine, 450.000 €, elle pèse moins car les recettes sont plus importantes liées à l'activité de la piscine ; la médiathèque, 380.000 € et le stade 90.000 € ; il faut avoir ces éléments en tête quand on analyse le budget d'une ville centre comme l'est Château-Thierry.

La charge de la dette s'inscrit en légère baisse ; c'était une surprise par rapport aux prévisions discutées ensemble lors du débat d'orientation budgétaire, les

taux commencent à remonter, un tiers de notre endettement à peu près est à taux variable et va subir l'effet de la remontée des taux ; néanmoins comme notre endettement a baissé, malgré cette légère remontée des taux, toutes choses égales par ailleurs, cela représente une baisse des intérêts qui seront payés par la ville, prévus à 482.000 € cette année ; voici trois ans, le budget de fonctionnement de la ville rémunérait les banques à hauteur de 750.000 € ; on a presque 300.000 € d'économie en l'espace de trois ans sur ce poste « intérêts et charges de la dette ». Nous avons remboursé 1,8 M€ de dettes cette année.

Les subventions aux associations à un niveau identique à l'an dernier : 662.000 €, niveau élevé de soutien aux associations, qui se poursuit ; les subventions au CCAS sont inscrites au même niveau qu'au budget primitif 2010, mais en fin d'année, le CCAS ayant des excédents, ils ont été réintégrés dans le budget de la ville ; il y a eu une baisse au compte administratif de la ville au même niveau qu'au budget de l'année précédente, en faisant le constat que peut-être que la situation économique se détend, mais pas au niveau du chômage ni dans la façon dont les gens perçoivent la reprise économique ; un effet fort est lié à la reprise de l'inflation ; les derniers chiffres du mois de mars montrent bien une reprise sensible, en particulier sur l'aide alimentaire ; il est important que le CCAS garde des moyens suffisants pour faire face aux demandes qui seront nombreuses encore cette année.

M. TURPIN.- Comment se fait-il que le CCAS ait eu un excédent cette année ?

M. BARDOUX.- Le CCAS ne peut prévoir les recettes de l'Etat, le message de l'Etat, voici un an était très dur, disant que des recettes risquaient d'être supprimées ; elles avaient par prudence été exclues du budget 2010, et certaines recettes sont finalement arrivées.

MME LEFEVRE.- Une différence a eu lieu, avec le budget de l'ERE, nous avons touché une subvention pour la réussite éducative qui n'a pas été en totalité utilisée, ce qui a joué sur l'excédent.

M. TURPIN.- Les demandes sociales ne sont pas inférieures mais plutôt supérieures.

MME LEFEVRE.- Malheureusement oui.

M. BARDOUX.- Pour cette année, on s'attend à une épargne stable, ou en légère baisse, et au niveau où nous l'avons prévu pour 2010, 2,7 M€, moins que le compte administratif, une épargne nette, moins de 1 M€, alors que là, nous avons dégagé 1,2 M€ ; cela reste autour de 1 M€ ; c'est notre objectif ; au cours de l'exécution du budget, on peut avoir de bonnes surprises comme nous avons eu cette année ; voilà l'évolution de l'épargne avec l'année 2011, qui démontre une légère diminution de l'épargne.

Sur la partie investissement, grâce à l'épargne nette et l'autofinancement dégagés en 2010, malgré un niveau de cessions anticipé plus faible, nous avons décidé d'aller plus loin que ce qui avait été discuté lors des scénarios du débat d'orientation budgétaire ; on propose d'inscrire 7,6 M€ de dépenses d'équipement nouvelles, plus 2 M€ de report de 2010, soit 9,7 M€ sur le budget d'investissement,

ce qui est un niveau élevé, largement lié au fait que les équipements structurants commencent à demander de nouveaux investissements importants.

Nous en listons certains : cette année nous avons donné des pistes intéressantes en terme de chiffrages, les chiffres figurant sont TTC : Rotonde : 2 M€ d'investissement TTC ; place Jean de la Fontaine 1.180.000 € ; poursuite comme depuis 3 ans de la rénovation complète d'une école par an, ce que l'on appelle les grosses réparations scolaires, cette année, pour les Chesneaux, 300.000 € ; la rénovation de la rue Carnot, qui ne pèse que marginalement sur le budget de la ville mais qui sera une opération importante et copilotée cette année.

Pour préparer l'avenir, l'achat d'un terrain rue Deville, 160.000 € ; interventions sur la voirie élevées, 500.000 € d'investissement inscrits au budget ; pour relancer l'attraction culturelle et touristique le musée, la toiture et la 3^{ème} tranche, près de 680.000 € d'investissement ; l'investissement sur le relais phase deux de déploiement sur le château, 400.000 € ; une meilleure efficacité pour les services de la ville est offerte à la population, première inscription, première tranche sur Rotosac : 400.000 € d'investissement ; elle préparera le futur transfert du centre technique ; le remplacement des véhicules vu comme un investissement même si cela va peser sur le budget de fonctionnement en fait, car on a choisi de louer les véhicules, et le remplacement du logiciel de gestion des ressources humaines ; ce genre d'investissement ne pèse pas lourd sur ce type de budget, mais en terme de retour sur investissement et efficacité, on avait fait le choix de remplacer les logiciels de gestion financiers, on en voit les bénéfices dans la préparation de ce budget qui a été traité de manière plus rapide ; on fait cette année le logiciel de gestion des ressources humaines ; mieux vivre ensemble : ce choix fort de la ville, des règles se profilent, même si elles ont été légèrement décalées dans le temps : dans l'hôtel de ville, la mise en place d'un ascenseur fréquemment demandé et attendu depuis longtemps, 450.000 €, la mise en place d'un plateau sportif à Blanchard comme cela avait été fait aux Vaucrises pour 80.000 €, la réfection de la salle de restaurant de l'IFSI, faite en régie, et rénovation des parties communes de la rue de Fère : 80.000 € ; services améliorés, nous allons tester les tableaux numériques en installant 3 tableaux numériques dans les écoles, pour voir comment les instituteurs et les élèves s'en servent ; 40 ordinateurs remplacés dans les écoles, 20.000 € ; rénovation d'une partie des ordinateurs de la médiatique et sécurisation de l'accès Internet, c'est devenu obligatoire maintenant.

Le niveau des cessions, on avait parlé de 3 M€, au moment du débat d'orientation budgétaire, on a inscrit 2,3 M€ par prudence.

M. TURPIN.- Vous m'avez écouté, vous avez baissé.

M. BARDOUX.- Ce n'était pas la peine d'en mettre plus.

M. LE MAIRE.- On en garde pour les années à venir.

M. BARDOUX.- Un niveau de subvention qui reste élevé à 25 % peut-être plus, autofinancement dégagé de 5,4 M€ qui va permettre de financer sans recours à la dette ce programme d'investissement.

Je signale quand même, la question sera peut-être posée, qu'il y a un report de dette qui avait été placé sur le budget 2010, qui n'a pas été contracté, pour 1 M€,

report fait sur le budget 2011 ; tout est fait dans ce budget pour qu'on n'ait pas à toucher à cela non plus en 2011 en anticipant un niveau de cession supérieur à ce qui est inscrit peut-être ; par prudence on a laissé ce report de 1 M€ et mis en-dessous ce que l'on pense pouvoir faire en niveau de cessions.

Le désendettement de la ville se poursuivra à un rythme plus faible qu'en 2010, c'est difficile de le dire précisément, 1,8 M€ remboursés en capital, si on ne contracte pas la dette en report, la baisse de la dette sera de 1,8 M€, si on la contracte en totalité, le désendettement ne serait que de 800.000 € ; on est dans une fourchette entre 0,8 et 1,8 M€ pour la dette 2011, à fin 2011.

Voyez la baisse de l'endettement jusqu'à 2010 et les deux scénarios possibles, la fourchette des possibles pour fin 2011 : dette entre 12 et 13 M€ à la fin de l'année, elle n'est pas destinée à rester durablement basse, quand on ne pourra plus faire de cession pour financer des investissements toujours importants en 2012 et 2013, on verra certainement une remontée de la dette sur les exercices à venir ; la stratégie est de se désendetter maintenant pour y recourir ensuite plus facilement.

M. LE MAIRE.- Avez vous des questions ? Je voudrais dire que la présentation a été claire, précise, détaillée, et maintenant la parole vous est donnée.

M. VERCAUTEREN.- Concernant les charges de fonctionnement et plus particulièrement les charges du personnel, elles baissent de 500.000 € grosso modo ; c'est en fait artificiel, vous l'avez dit, avec des transferts vers la restauration, des fouilles en moins, etc. ; ceci dit, c'est quand même 500.000 € en moins ; c'est dans le bon sens ; il est important de noter que cela représente près de 60 % des charges de fonctionnement ; c'est beaucoup ; les efforts que vous consentez sur les autres 40 % sont courageux, mais ne portent que sur 40 % des charges ; un effort sur les charges de personnel est à poursuivre et sera plus efficace que sur les autres charges, c'est mathématique ; l'an dernier, Madame YONNET et moi étions déjà intervenus sur ce sujet déjà ; nous en avons parlé, c'est vrai, nous sommes d'accord, c'est un effort de longue haleine ; on constate donc une certaine maîtrise de ce poste budgétaire qui reste quand même à un niveau trop élevé ; nous serions dans une entreprise privée, on l'a déjà dit, il faudrait presque prévoir un plan social ; ce poste représente 60 % des charges de fonctionnement et mérite l'attention et la rigueur nécessaires, sinon on risque d'avoir de sérieuses difficultés.

Concernant les charges de fonctionnement par habitant, j'ai comparé ce ratio pour les principales villes du département, je vous les livre, vous les connaissez sûrement ; à Laon, 1.080 € par habitant ; Soissons, 1.102 € par habitant ; Saint-Quentin, 1.148 € par habitant ; à Château-Thierry, on est à 1.115 € par habitant à peu près ; on est dans la moyenne du département, mais je pense que l'on peut faire mieux.

Concernant les recettes de fonctionnement, les subventions vous l'avez dit sont et seront en baisse, mais il est inutile de se lamenter, il faut regarder les choses en face, regarder tous les financements possibles, et je constate que c'est votre préoccupation, vous l'avez toujours dit et avez toujours cherché toutes les subventions, mais il y a peut-être d'autres formules de cofinancement ; et il ne faut

jamais oublier que les subventions sortent de la poche des contribuables, c'est-à-dire de notre poche.

Pour les investissements, là aussi les subventions baissent, on constate un niveau d'investissement élevé, j'apprécie, cela fait 7,5 M€ plus le report, mais heureusement qu'il y a un fonds de roulement, il y avait 2 M€ et quelques de report ; le financement par des cessions d'actifs, nous en avons parlé plusieurs fois déjà, pour certaines d'entre elles, elles sont tout à fait nécessaires et justifiées, je vous le concède, mais on en verra vite le bout ; la vente des actifs ne se réalise qu'une seule fois, Monsieur TURPIN vient de le dire, et pourtant il y a des travaux prioritaires et nécessaires avec un seul exemple : la voirie ; des travaux importants sont nécessaires d'une manière urgente ; je pense qu'il faudra opérer des arbitrages douloureux, il faudra coûte que coûte, avec des recettes qui plafonnent voire qui diminuent, toujours faire des efforts de baisse des charges pour dégager une petite marge de manœuvre.

Concernant le désendettement dont vous avez parlé, celui de la ville est réel, mais je pense encore insuffisant, et je suis heureux de voir qu'il va se poursuivre d'après vos prévisions ; heureusement que les taux d'intérêt sont historiquement bas, ce qui atténue le service de la dette, mais vous l'avez dit aussi Monsieur BARDOUX, cette situation ne durera pas ; on le constate déjà aujourd'hui, vous avez des inversions de tendance significatives des taux.

Enfin notre position : pour cette année encore, nous resterons vigilants sur le fonctionnement et en particulier sur les charges de personnel ; c'est vrai, des efforts ont été faits ; nous accueillons favorablement le plan d'investissement qui vise à développer l'attractivité de la ville, il faut continuer à essayer d'attirer, je l'ai déjà dit, toujours et encore des habitants qui paient des impôts, qui dépensent sur place dans des commerces de proximité et attirer des entreprises qui amènent des emplois ; en conséquence, je vous informe que notre groupe s'abstiendra cette année encore sur le budget, présenté d'une façon claire et transparente, vous l'avez dit Monsieur le Maire, par Monsieur BARDOUX, eu égard aux efforts qui ont été faits.

M. LE MAIRE.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. TURPIN.- Nous sommes là sur une présentation de projets, nous verrons bien en fin d'année ce qui sera réalisé ; c'est la remarque que tout le monde se fait car il faut raisonner ainsi ; entre parenthèses, un bon niveau de réalisé pour des investissements, c'est quand ils atteignent et dépassent les 70 % ; en-dessous de 60 % ce n'est pas très bon ; entre 60 et 65 % c'est plutôt moyen ; en revanche, nous sommes en ce moment sur un niveau élevé d'investissement ; comparer 65 % avec un niveau moyen, il y a de quoi discuter, je suis d'accord ; nous verrons au final comment cela se passe.

Quand on présente un ensemble de projets, il y a des projets sur lesquels on ne peut être que d'accord, quand il s'agit de rénovation, de voiries, de rénovation de bâtiments ; on ne peut que les soutenir d'autant que beaucoup de bâtiments aujourd'hui ne sont pas en très bon état ; mais il y a un projet sur lequel c'est manifestement une véritable erreur de le maintenir, celui qui a lieu place des Etats Unis ; c'est une vraie erreur pour moi, cela ne m'a pas empêché de participer à une

réunion de travail à laquelle vous m'avez convié, car j'estime que si ce projet doit avoir lieu, il faut qu'il soit amélioré et minimisé dans ses effets négatifs ; je ne sais où il en est aujourd'hui ; tout à l'heure nous aurons une délibération à ce sujet.

C'est une vraie erreur, ce n'est pas là-dessus qu'il faut mettre le poids, il faut le faire différemment ; nous avons des rues commerçantes en grande difficulté aujourd'hui comme la Grande Rue et une grosse partie de la rue Carnot ; le déplacement d'Orange sur le marché couvert, ce n'est pas une bonne solution ; on a déshabillé Pierre, non pas pour habiller Paul, mais pour rendre service à Paul et un beau service ; quand on perd ce type d'activité en centralité où il y a le plus de fréquentation, il fallait faire en sorte qu'il s'installe ou reste là où il y avait des difficultés ; il n'y a pas un bon raisonnement en matière de rénovation, de reconstruction du centre urbain ; je soutiens certains projets, mais je ne soutiens pas celui-là et en tout état de cause, je voterai contre ce budget d'investissement.

M. BARDOUX.- Pour répondre à Monsieur VERCAUTEREN et Monsieur TURPIN, la majorité municipale ne fait pas un dogme de la baisse des charges de personnel.

M. VERCAUTEREN.- Je n'ai pas fait cette intervention.

M. BARDOUX.- Non, mais on a toujours dit que le budget de la ville ne pouvait supporter une augmentation annuelle de 4 % comme les années passées ; avec le Maire nous avons beaucoup travaillé dans ce sens pour qu'il y ait une progression mais plus raisonnable, cette année c'est une baisse ; nous ne faisons pas de cela un dogme qu'elle sera durable.

Quant à revenir sur les ratios, je n'ai pas en tête les ratios moyens des villes de la taille de Château-Thierry, en terme de répartition des charges de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement ; je ne trouve pas que le chiffre de 60 % soit aberrant loin s'en faut ; beaucoup d'entreprises privées sont à ces niveaux, dans certaines activités ; on est très loin d'un plan social ou de l'obligation d'en faire un et on assume le fait que, derrière le chiffre, il y a des personnes, et derrière les personnes, des services à la population et des services municipaux ; on maintient ces services, malgré la baisse des aides de l'Etat mais on les développe : service éducation et autres ; on développe les services et on cherche à les améliorer en permanence.

Sur la baisse des recettes de l'Etat évoquée, vous avez raison, elle est durable, tant que ce Gouvernement est en place, elle s'inscrira dans le temps ; cela semble être une certitude ; je suis pragmatique, un éventuel changement de majorité ne changera pas le fait que le budget national est une catastrophe depuis 30 ans ; à un moment ou un autre, il faudra trouver des solutions ; je ne pense pas que cela sera sur le dos des collectivités qu'on les trouvera ; je l'ai dit au dernier conseil, mais ces faits sont incontournables.

Sur les cessions, au moment du débat d'orientation budgétaire, on a vu que l'on ne fait pas des cessions pour des cessions ; nous avons un patrimoine est en très mauvais état globalement, certains biens méritent d'être cédés, car ils coûtent en fonctionnement et n'apportent rien à la collectivité ; certaines cessions sont faites aussi pour permettre de se concentrer sur un moins grand nombre de terrains et

bâtiments et que ceux-ci soient en bon état, rénovés grâce à l'argent dégagé ; cela apporte davantage à la collectivité et est générateur de recettes.

Sur la voirie vous avez mis en alerte sur l'état de la voirie, on en est conscient, les niveaux d'investissement inscrits à 500.000 € sont élevés et en fonction de ce qui se passera en cours d'année, on pourra être amené à l'ajuster si nécessaire.

M. REZZOUKI.- On dit toujours « comparaison n'est pas raison », quand vous faisiez les ratios concernant les charges supportées par chaque administré castel, Château-Thierry est une commune de 15.000 habitants, la plus petite de celles citées par vous est à 30.000 habitants.

Je ne peux qu'être complètement d'accord avec Monsieur BARDOUX sur le personnel, même si une collectivité n'est pas responsable en matière d'emploi et de politique d'emploi, c'est plutôt une politique et des effets de levier qui sont décidés au niveau national ; néanmoins, j'ai une certaine conception en matière de personnel ; aujourd'hui, cela a été rappelé, le personnel présent à la ville de Château-Thierry n'est pas de trop, derrière chaque personnel c'est un service qui est maintenu ; on a pu le voir également au travers de nombre de services présentés à la ville, c'est là qu'il faut comparer, quand vous faites le ratio, il faut le faire en fonction du nombre de services présentés par la collectivité, la commune ; Château-Thierry est loin d'être à la traîne à ce niveau.

Cessions d'actifs, Monsieur BARDOUX a balayé ce point ; c'est un argument rappelé à chaque fois, une question qui revient presque à chaque conseil municipal ; la réponse est toujours la même, pour notre part, elle ne variera pas, car c'est parier sur l'avenir ; il y a le développement économique par le biais de la communauté de communes, mais il faut parier aussi sur le nombre d'habitants supplémentaires amenés sur notre territoire ; pour preuve, sur l'ensemble des cessions d'actifs réalisées d'aujourd'hui, une grosse partie manque d'entretien ; au dernier conseil municipal, rappelons la caserne des pompiers, c'est de l'investissement pour l'avenir.

Sur la partie urbanisme, nous aurons la cession d'espaces et d'emprises foncières pour de la construction et de la vente et pas forcément de l'habitat social ; nous n'en aurons pas assez quoi qu'il en soit ; quand on connaît les délais d'attente au niveau des bailleurs sociaux, ils sont supérieurs à la moyenne : c'est 6 mois d'attente ; on n'aura pas assez de logements de manière générale sur Château-Thierry.

Sur la voirie, je ne fais pas une liste à la Prévert de ce qui a été réalisé, on le présentera tout à l'heure dans le cadre des demandes de subventions du FDS avec le détail exact, mais sur les gros projets d'aménagement, en 3 ans : la route départementale 10 avec toutes les observations, pour éviter de dire polémiques, que l'on peut avoir, et les avis partagés sur un dossier ou sur un tel sujet ; le quai Gambetta, la rue de la Prairie, la rue Carnot, la place Jean de la Fontaine ; la rue Carnot est en cours bien sûr, excusez-moi du peu, mais les travaux sont engagés ; je veux bien qu'on les considère comme des arlésiennes, mais ces travaux sont en cours ; je ne parle pas de ce qui a été fait voici deux ans en matière d'enrobés ou de réparations, de réfection moins générale ; la rue Paul Claudel, la rue des Nations,

j'en passe, et je n'intègre pas les investissements réalisés, en parallèle avec Château-Thierry par la communauté de communes, comme la rue de l'Europe, la rue de la Prairie, et à venir, la rue de Champunant programmée au budget 2011 de la communauté de communes ; je veux bien que l'on investisse encore plus, on a encore 500.000 € cette année, je vous ferai la liste à la Prévert et j'espère qu'elle sera assez grande pour redonner un nouvel éclat à notre voirie, qui en a vraiment besoin, eu égard à l'épisode climatique que nous avons vécu, très difficile, qui a aggravé de manière considérable l'état des voiries de Château-Thierry l'hiver dernier.

M. TURPIN.- Sur les problèmes de logements, ce n'est pas simplement sur la ville de Château-Thierry que l'on peut régler ces problèmes ; je reviens donc à une autre échelle : tant qu'il n'y aura pas un plan d'aménagement de l'habitat, non seulement au niveau de l'agglomération mais de la communauté de communes pour raisonner différent, on ne peut plus raisonner seulement au niveau de la ville, il faut faire différemment et que je sache, ce plan d'aménagement de l'habitat à moins qu'il soit présenté dans le budget 2011 n'est pas là ; il n'y a pas ce programme au niveau de la communauté de communes en ce moment et cela fait 4 ans que l'on en parle.

Sur le patrimoine de la ville, qui n'appartient pas à la ville, avez-vous des informations sur la Banque de France ? On a posé la question, il y avait des débuts de cessions, des difficultés sur les travaux, je crois même un basculement au niveau du bâtiment ; est-ce réglé aujourd'hui ou est-ce que cela n'avance pas ? C'est une question de curiosité, pas une question piège.

MME JACOB.- Ce n'est pas à l'ordre du jour mais un petit aparté : le propriétaire a acheté à un prix fort selon lui ; à un moment, il était parti dans un découpage et des travaux intérieurs ont passablement dégradé le bâtiment ; des inondations ont eu lieu dans les caves, tout est bétonné là ; depuis, ils ont sérieusement dégradé le bâti intérieur dans les étages ; ils ont des prétentions très élevées sur le prix de la revente à la découpe au mètre carré sans rien faire dedans ; c'est un groupe qui a acheté cela, qui n'a pas besoin de céder rapidement ses immobilisations ; il préfère attendre, qu'il ne se passe rien ; c'est déplorable ; c'est épouvantable mais c'est une réalité.

M. TURPIN.- Il n'y a pas des gens qui ont mis de l'argent dedans ? Des débuts de cessions ?

MME JACOB.- Ils sont parti sur des pré accords qui n'étaient pas même les compromis et les acquéreurs potentiels n'ont pas eu les financements ; on n'a même pas de moyen d'avoir une pression quelconque sur eux pour leur dire « vous n'assumez pas vos responsabilités ».

M. TURPIN.- Des acheteurs potentiels n'ont pas fait des débuts de financement avec des remises de fonds qui permettraient d'agir là-dessus ?

MME JACOB.- Malheureusement nous n'avons pas ce moyen d'action ; dans les greniers, les deux personnes qui s'étaient portées acquéreur se sont désistées, faute de possibilité d'emprunt à la hauteur des besoins ; on n'a aucun moyen de faire accélérer les choses, sauf ce que nous avons appliqué par ailleurs, notamment sur les immondices, les pigeons, les allées et venues intempestives dans les cours derrière.

M. TURPIN.- En attendant, le bâtiment se dégrade.

MME JACOB.- Cela fait 20 ans, qu'il se dégrade, depuis que la Banque de France n'est plus là, et qu'il ne s'y passe plus rien.

M. TURPIN.- Cela s'est accéléré.

MME JACOB.- Tout à fait mais c'est une propriété privée, c'est un droit pour tout le monde, nous avons la position ferme et claire, maintenant ce Monsieur n'a pas besoin d'argent, c'est son propos, il n'est pas pressé et nous avons de quoi subir pendant ce temps et trouver que c'est une mauvaise chose pour la ville ; nous partageons bien ce propos.

M. FRERE.- Pour répondre à la remarque de Monsieur TURPIN sur le PLH, vous serez comblé bientôt car les demandes de subvention ont été votées et il devrait démarrer bientôt.

M. TURPIN.- En 2011 ?

M. FRERE.- Oui, j'ai rendez-vous avec les services prochainement pour le suivi.

M. TURPIN.- Sur les études du PLH ?

M. FRERE.- Bien sûr, nous commençons par le début.

M. TURPIN.- Combien de temps vont-elles durer ?

M. FRERE.- Je ne peux annoncer un délai que je ne maîtrise pas.

M. TURPIN.- Deux, trois ans d'études.

M. FRERE.- Le temps qu'il faut, nous en sommes au stade de l'étude ; je n'ai pas les délais, je ne vais pas inventer les chiffres.

M. TURPIN.- Cela aurait dû être lancé voici trois ans ou trois ans et demi.

(Rires.)

M. FRERE.- Cela aurait pu être lancé avant.

M. TURPIN.- C'était dans l'air du temps voici trois ans et cela n'a pas été fait, aujourd'hui, on a pris trois ans de retard, c'est vrai.

M. FRERE.- Si vous en êtes au stade des reproches ...

M. REZZOUKI.- On a peut-être pris dix ans de retard avant.

M. TURPIN.- Telle qu'elle est là, cela n'est pas dix ans.

M. FRERE.- Quand on appartient à une équipe où le Maire était Président de la communauté de communes et membre de la fondation HQE, cela aurait dû sensibiliser au sujet antérieurement.

M. TURPIN.- Je crois que c'était sensibilisé.

M. FRERE.- En attendant, on démarre le PLH aujourd'hui. C'est ce que vous nous reprochez.

M. TURPIN.- Cela fait trois ans que la communauté de communes a une nouvelle direction et cela n'a pas été fait à ce moment.

M. FRERE.- Il y a des priorités ; j'insiste sur le fait que, même dans les logements sociaux, on peut payer des impôts, je voudrais le dire car parfois des remarques sont faites, qui laissent entendre des choses ; je trouve cela désagréable, notamment pour ce qui est de la taxe d'habitation ; au vu des taux, ceux qui paient le font pour deux.

MME BOUVIER.- Ce n'est ni une curiosité ni une gourmandise mais une inquiétude : où en est la première pierre que l'on devait poser dès janvier à la maison Alzheimer ? Je vous remercie de ne pas faire de polémique dans votre réponse.

M. LE MAIRE.- Ce soir, je n'ai pas envie de faire de polémique ; merci d'avoir posé la question ; les débuts des travaux se feront dans les jours qui viennent ; cela a été revendu, cela a été compliqué, c'est aujourd'hui le groupe ORPEA avec « Mieux vivre » qui va construire ; des entreprises locales dont VALLET et SAUNAL vont commencer tout ce qui touche au terrassement ; les déclarations de travaux d'ouverture de chantier ont été déposées voici quelques jours à la mairie de Brasles.

MME BOUVIER.- Quels ont été les soucis ?

M. LE MAIRE.- Ce sont des soucis financiers qui ont entraîné ce retard ; quand nous poserons la première pierre, nous pourrons nous féliciter que cette maison Alzheimer puisse enfin être réalisée ; nous avons bien fait de presser l'investisseur d'acheter le terrain, ce qui n'était pas mince ; pardonnez-moi si vous prenez cela pour de la polémique, mais s'il ne l'avait pas fait, je ne sais pas où nous en serions aujourd'hui.

Les informations que je vous donne datent d'hier, on pourra vous en donner de manière plus précise ; tous les élus autour de la table comme l'ensemble des habitants du territoire ne pourront qu'être heureux de voir un équipement nouveau s'installer et créer 60 emplois, surtout dans le domaine de la santé et tout ce qui est Alzheimer ; si vous voulez savoir de manière plus précise quels seront les délais, prenez contact avec Monsieur Alain FOSSET, responsable des travaux et de l'urbanisme de la commune de Brasles, qui a organisé une réunion de commencement de travaux avec le responsable, lundi dernier, à la mairie de Brasles.

Avez-vous d'autres remarques avant de procéder au vote du budget ?

M. VERCAUTEREN.- Le périmètre du PLH dont vous venez de parler concerne-t-il toutes les communes de la communauté ?

M. FRERE.- Bien sûr.

M. LE MAIRE.- Nous allons procéder au vote de ce budget 2011.

Résultats du vote :

Pour : 23

Contre : 8 (Groupes Château-Thierry j'aime ma ville et Unis pour Château)

Abstentions : 2 (Groupe Droite Unie)

M. LE MAIRE.- Je respecte les votes émis, mais j'aimerais comprendre les logiques qui peuvent amener à voter contre ce budget ; j'ai entendu par rapport à l'investissement que des choix peuvent être formulés ; Monsieur NOVAK, directeur général des services, qui a une longue, très longue expérience de cet exercice budgétaire au sein de la ville, dans un contexte de crise économique, dans un contexte de crise des finances publiques, peu de collectivités aujourd'hui présentent des comptes administratifs tels qu'ils vous ont été présentés : désendettement, excédent, investissement jamais égalé par le passé, baisse de la dette, et j'allais oublier, mais c'est tellement habituel maintenant, maintien des taux de fiscalité ; excusez-moi du peu quand même !

C'est un budget délibérément à l'offensive, au niveau du CCAS pour plus de services en direction des personnes âgées, une optimisation des services, une informatisation des services en direction des personnes qui souffrent, en partenariat avec les associations ; cela a été rappelé, pour les personnes à mobilité réduite l'ascenseur ; est-il digne que la maison du peuple ait dû attendre 2011 pour avoir un équipement qui manque fortement quand on a des cérémonies patriotiques, que l'on fait des mariages, et que les personnes âgées à mobilité réduite sont obligées d'être maintenues dans le hall avec les larmes aux yeux de ne pouvoir assister à la cérémonie qui concerne leur enfant ou leur petit enfant ; cela sera fait.

Un niveau de service à l'offensive concernant le service public municipal : on peut avoir un désaccord avec Monsieur VERCAUTEREN, il n'y a pas de dogme, nous souhaitons apporter une qualité de service à l'ensemble des habitants de cette ville ; soutien aux associations, nous le verrons tout à l'heure : non seulement il y a maintien du montant des subventions, mais aussi un service qui est encore plus performant, l'affichage, le service plus personnel à disposition ; et en ce qui concerne les investissements, peut-être que tout à l'heure, quand nous aborderons la cession de la partie de la place des Etats-Unis, nous irons dans le débat encore, mais jamais le centre ville, le centre commercial de notre ville, n'a bénéficié de transformations, d'investissements tels qu'ils se mettent en œuvre.

Je me tourne vers Monsieur BIANCHETTI, qui était avec nous à l'assemblée générale des commerçants, que n'avons-nous entendu ! Des louanges par rapport à l'aménagement du marché couvert, l'arrivée d'Orange, les commerces en plein centre ville ; cela fait longtemps que l'on attendait cela ; et une injonction de la part du Président sortant, Monsieur GASPARD, que tout le monde connaît, et personne ne peut mettre en cause la qualité de la réflexion de Monsieur GASPARD, nous disant « qu'est-ce qu'on a fait comme erreur, de commencer à mettre des commerces à la périphérie plutôt que dans le centre ; n'attendez plus, avancez vite sur la place des Etats Unis, sinon nous allons crever » ; 2 M€ d'investissement sur la place Jean de la Fontaine, 1,2 M€ plus les aménagements autour ; jetez un coup d'oeil sur le marché couvert et les aménagements qui seront faits en périphérie !

Nous sommes à l'offensive pour l'attractivité de la ville, comme pour le vieux château ; il bénéficiera, je veux le redire, pas seulement aux aigles, c'est une réhabilitation globale qui est engagée ; le relais du vieux château, chacun se souvient de ce restaurant qui était vraiment un lieu de visite délabré.

Cela m'amène sur les cessions ; j'ai entendu dire que nous céditions les bijoux de famille, non ; nous cédonons les horreurs de famille.

M. TURPIN.- Place des Etats Unis, c'est une horreur ?

M. LE MAIRE.- C'est un emplacement privilégié pour le développement commercial, c'est pourquoi nous allons le faire ; bien sûr, la maison des arts que nous allons vendre, le 50 Grande Rue, les maisons que nous vendons rue du château, si cela avait été des biens entretenus qui permettraient à la ville de pouvoir porter une image, d'être valorisée, nous ne l'aurions pas fait ; ce sont non seulement des horreurs, mais des charges, et derrière tout cela quand on dit des charges car la ville continue de payer, quel gâchis depuis de nombreuses années ! Des locaux

inoccupés où nous payons le foncier bâti, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; maintenant tout cela est un cycle inversé ; cela va rapporter de l'argent, comme cela va être le cas sur le terrain de la caserne des pompiers et d'autres espaces ici ou là ; cela va rapporter de l'argent ; c'est la seule solution pour nous de pouvoir envisager l'avenir avec des recettes améliorées ; comme l'a dit Monsieur BARDOUX, nous sommes à l'offensive sur tout cela ; nous savons que nous ne pouvons rien attendre de l'Etat, avec des milliers d'€ d'aides en moins : 150.000 € en moins au total ; oui, c'est un budget que nous souhaiterions encore meilleur, mais l'Etat ne nous accompagne plus comme c'était le cas auparavant.

Compte tenu de ce contexte, je remercie les élus qui votent ce budget, même s'il appartient à l'ensemble des membres du conseil municipal, et je voudrais mettre en avant le travail qu'a fait Frédéric BARDOUX, en lien avec l'ensemble des services et Monsieur NOVAK, Madame POTIN ; je demande à Jean-Marie NOVAK de présenter nos remerciements à l'ensemble de l'équipe pour le formidable travail présenté ; je suis certain que les contribuables de Château-Thierry apprécient la façon dont tout cela est organisé. Ils nous l'ont montré voici encore quelques jours.

M. TURPIN.- On parle de politique offensive au 50 Grande Rue, mais cela fait longtemps que je suis favorable à sa vente, à condition de démolir et faire une politique de logement offensive ; ce n'est pas facile à cet endroit, mais sur cet endroit, il faut au contraire arriver à faire de la politique, non de rénovation, mais de construction urbaine, car la Grande Rue a besoin d'habitants ; il ne faut pas céder le bâtiment pour réaménager, mais pour démolir et reconstruire sur toute la surface du terrain.

M. LE MAIRE.- Nous avons conduit hier un investisseur sur le site ; il nous fera une proposition, car la communauté de communes a quitté maintenant ce bâtiment.

M. TURPIN.- Pour raser le bâtiment ?

M. LE MAIRE.- Il va nous dire ce qui peut être fait.

M. TURPIN.- Il faut raser le bâtiment, ne surtout pas le garder.

M. LE MAIRE.- Nous sommes à l'offensive.

M. TURPIN.- Il faut le faire.

11 – Budget annexe restauration 2011.

M. BARDOUX.- Nous inscrivons 35.000 € supplémentaires pour permettre de diversifier les sources d'approvisionnement alimentaire de la cantine et intégrer davantage de produits d'origine biologique ; nous souhaitons faire face avec ces 35.000 € à une inflation des produits alimentaires qui commence à se profiler.

Sur l'investissement, chaque année Dominique DOUAY a souhaité qu'un office soit rénové, nous inscrivons encore cette année un budget pour la rénovation d'un office dans une école et des achats de matériel pour un montant total de 38.000 € d'investissement.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 25

Contre : 2 (Groupe Unis pour Château)

Abstentions : 6 (Groupe Château-Thierry j'aime ma ville)

12 – Subventions 2011 aux associations.

M. BARDOUX.- Sur les pages 15 à 17 du dossier, vous avez la répartition des subventions aux associations telles que définies et présentées cette année sous forme d'office ; l'essentiel de la réorganisation avait eu lieu l'année dernière, on est dans la poursuite de cette logique ; avez-vous des questions ?

M. VERCAUTEREN.- Je note avec satisfaction que le montant des subventions est maîtrisé ; ce qui me plaît surtout est qu'il y a des subventions exceptionnelles qui correspondent à des projets ; c'était une de nos demandes ; ces projets reflètent l'activité des associations et cela va dans le bon sens.

M. LE MAIRE.- Autres remarques ?

(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- Je vais procéder au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

13 – Subvention 2011 au CCAS.

M. BARDOUX.- Le CCAS sollicite une subvention de 710.000 €, de laquelle sera déduite l'avance déjà faite de 150.000 € votée voici quelques semaines pour un solde de 560.000 € ; les crédits sont inscrits au budget que vous avez voté à la majorité ; nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

14 – Tarifs municipaux.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques ou des commentaires sur ces tarifs ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

15 – Formation des élus – Débat.

M. BARDOUX.- Nous avons à faire le bilan de l'année 2010 en terme de formation des élus ; le budget avait prévu l'inscription de 6.000 € et une dépense totale de 1.288 € a été réalisée ; vous avez le détail des différents élus qui ont suivi ces formations : pour 2011, nous proposons de réinscrire la somme de 6.000 € même si l'an dernier elle n'avait pas été consommée en totalité.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

MME BOUVIER.- Je souhaiterais qu'il y ait un débat.

M. LE MAIRE.- Je vous propose d'engager le débat.

M. REZZOUKI.- Je suis très satisfait du nombre de formations inscrites.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de débat, c'est une information.

URBANISME

16 – Enquête publique relative à une installation classée, société LEVESQUE - Avis du Conseil Municipal.

MME JACOB.- La société LEVESQUE installée sur les hauteurs d'Essômes sur Marne demande la possibilité d'avoir une extension pour son bâtiment de stockage de céréales ; il faut pour ce faire une enquête publique, elle a été ouverte le 28 mars et sera close le 29 avril ; nous proposons un avis favorable pour cette extension de silos pour le blé ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

17 – Enquête publique relative à une installation classée – Société William SAURIN – Avis du conseil municipal.

MME JACOB.- La société William SAURIN d'Epoux-Bézu demande la possibilité de construire un second entrepôt de stockage sur le territoire de la dite commune à côté du premier ; après visite nous proposons un avis favorable à la demande de la société ; ce ne sont pas des matières inflammables, ce sont des stockages de boîtes de conserve en transit vers l'est de la France ; avez vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

18 – Bassin de régulation des eaux pluviales ru des Prailons – Convention de servitude de passage.

MME JACOB.- La ville a réalisé un bassin de rétention des eaux pluviales pour le traitement des crues du ru des Prailons, sur un terrain lui appartenant ; pour accéder à ce terrain, il nous faut obtenir de la part de la maison du CIL et de la part de l'APAJH une servitude de passage ; la maison du CIL et l'APAJH sont d'accord pour nous la consentir ; il s'agit d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention avec la maison du CIL et l'APAJH pour créer cette servitude qui se passe sur le sous sol, pour intervenir sur les réseaux si besoin était ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

19 – Acquisition de la parcelle cadastrée AK n° 229 (rue Deville)

MME JACOB.- Il s'agit d'un alignement de trottoir dans le cadre des travaux de voirie, nous avons maintenant l'habitude de cela ; le premier se trouve rue Deville ; il s'agit d'acquérir une parcelle de 46 mètres carrés qui constitue une partie de trottoir ; jusque là, nous arrivions bon an mal an à obtenir ces morceaux de trottoir ou de futurs trottoirs à l'€ symbolique ; le conseil constitutionnel par sa décision du 22 septembre dernier juge les cessions gratuites irrecevables ; après entente avec les services de l'Etat, nous sommes arrivés à l'entendement suivant : les cessions antérieurement à l'€ symbolique se feront maintenant au prix de 200 € ; nous n'y reviendrons pas ; la rémunération du conservateur, les autres frais d'acte passant par là, je vous propose d'autoriser Monsieur le maire à acquérir la parcelle cadastrée AK n° 229 pour une superficie de 46 mètres carrés rue Deville ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

20 – Acquisition de la parcelle cadastrée AZ n° 432 (rue Charles Martel)

MME JACOB.- Même chose pour la rue Charles Martel ; nous avons l'habitude des petites acquisitions de trottoirs à cet endroit : parcelle cadastrée AZ 432 de 18 mètres carrés, pour 200 €, avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

21 – Cession de la parcelle cadastrée AC n° 292 (Place des Etats-Unis)

MME JACOB.- Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à céder à la SCI Julie FILANTE la parcelle cadastrée AC 292, c'est la partie de la place des Etats-Unis, dont nous avons déjà débattu, qui est passée dans le domaine privé de la ville ; la société Julie FILANTE se propose de l'acquérir au prix de 450.000 € ; l'estimation des domaines était de 110 € le m² (donc nous sommes bien au-delà de cette estimation) pour une surface de 1.722 mètres carrés ; pour mémoire de l'affaire, il y a eu un appel à projets, 3 sociétés se sont portées candidates, une commission formée d'élus et différents groupes en présence à l'époque s'est réunie, des représentants des commerçants de centre ville, de périphérie, de la chambre de commerce et des membres de la société civile ; les 3 projets ont été examinés sous 3 angles ; le premier était l'approche commerciale, le second la faisabilité financière, le troisième était le domaine de l'aménagement urbain ; sur les deux premiers dossiers, au travers des choix exprimés par les membres de la commission, il s'avère que Julie FILANTE qui s'associe au groupe FRAIS vous paraissait le plus à même de pouvoir mener à bien le projet du point de vue financier, le mener à son terme ;

cette société présentait également les meilleures garanties d'amener dans le centre ville les commerces demandés par l'étude de la chambre de commerce.

Concernant la partie aménagement urbain, un consensus s'est fait sentir, à savoir qu'aucun des 3 projets ne correspondait vraiment aux attentes de l'architecte des bâtiments de France d'une part, car nous sommes en ZPPAUP, et des membres de ladite commission ; c'est pourquoi nous vous proposons la possibilité de céder à Julie FILANTE ; vous savez que les conditions suspensives d'une cession sont l'octroi du permis d'aménager ; pour ce faire, il faudra réunir à nouveau la commission, je compte à nouveau sur la bonne volonté des participants, avec leurs visions diverses et variées qui nous permettent d'avancer ; nous avons tous intérêt que ce projet, projet majeur de ce mandat pour le centre ville, pour le commerce du centre ville, pour l'attractivité et le bien être de nos habitants, ceux du centre ville et de la périphérie, peut-être même ceux de la communauté de communes toute entière qui viennent chez nous dans la ville centre, il faut que l'on mène ces réflexions ; le Maire vous y conviera à nouveau, à cette dite commission, jusqu'à obtenir un projet qui satisfasse l'ensemble des 3 dimensions précédemment citées ; avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- On s'est effectivement réuni au mois de décembre ; c'est votre projet, je le combats ici mais, à partir du moment où la ville monte un projet, je pense qu'il ne se fera pas, mais s'il se fait, il faut que cela soit dans les meilleures conditions ; c'est le rôle de l'élu de défendre l'intérêt général ; à l'époque, aucun des 3 n'était mur au plan architectural, franchement, même si l'un était plus abouti que les autres ; aujourd'hui vous cédez à la société Julie FILANTE, c'est cela ?

MME JACOB.- Pour les raisons données sur le plan financier, c'est Julie FILANTE, car il est accompagné du Groupe FRAIS, groupe national reconnu, et c'est important sur la partie d'aménagement commercial ; nous proposons la cession à cette société, sachant que la condition suspensive de leur fait, c'est bien évident, ne peut être que l'obtention du permis d'aménager et là, oui, nous aurons besoin à nouveau de tous les membres de la commission pour faire en sorte que ce qu'ils obtiendront peut-être, nous le souhaitons, soit le meilleur projet pour la ville.

M. TURPIN.- Pourquoi ne pas avoir relancé le projet avec d'autres opérateurs possibles ? Car jusqu'à aujourd'hui ce n'était pas satisfaisant ; aujourd'hui on s'enferme avec un opérateur, qui est ce qu'il est, plutôt spécialiste d'opérations commerciales de périphérie, peut-être moins de cœur de ville, c'est à voir car je ne connais pas toutes leurs opérations, mais c'est ainsi que j'ai perçu les deux opérateurs possibles, ils étaient spécialistes de périphérie.

On s'enferme aujourd'hui avec un seul opérateur ; on n'est même pas certain qu'il présente à la fin quelque chose qui satisfasse ; en terme de méthode, on n'est pas à 3 mois ou à 6 mois près ; il faut que l'on se dépêche mais il y a des limites, car on pérennise pour 30 ans ou pour très longtemps ; on peut encore attendre ; pourquoi s'enfermer avec un seul opérateur ? Bien sûr, il est difficile de trouver des opérateurs en ce moment, les conditions économiques ne sont pas des meilleures ; entre parenthèses d'ailleurs, il n'est pas certain que cet opérateur pourra faire venir

suffisamment d'opérateurs commerciaux pour que l'opération se fasse ; il y a encore des risques derrière et des incertitudes ; d'accord.

Pourquoi s'enfermer avec cet opérateur ? Je ne remets pas en doute ses compétences, mais aujourd'hui peut-être y en a-t-il d'autres que l'on n'a peut-être pas rencontrés, qui seraient intéressés pour venir dessus ; il faut un projet architectural fort, si cela se fait ; là on n'a qu'une personne ; je ne suis pas cette méthode ; vous lancez votre projet, l'intérêt général, vous avez la majorité, bon, vous avez le dernier mot, d'accord : il faut donc à un moment aider, même si on n'est pas d'accord, c'est le rôle d'un élu ; mais en attendant, trouvons des partenaires, travaillons avec des partenaires possibles ; on est là pour 50 ou 100 ans ; on n'est pas à attendre 3 mois 4 mois 5 mois près ; c'est un immobilier lourd, pas une opération ponctuelle.

MME JACOB.- On a tous envie que les projets avancent car les plus beaux sont ceux qui sortent ; il faut que les choses se fassent ; le commerce de centre ville souffre, les commerçants et leurs représentants nous demandent de faire, il faut faire ; quand j'écoute vos propos, non sur la vision de la Place des Etats-Unis, mais de la nécessité du dynamisme, nous nous rejoignons.

M. TURPIN.- Nous sommes tous d'accord avec cela.

MME JACOB.- Il y a un moment, ceci étant, où il faut faire et que cela avance ; Julie FILANTE n'est pas mieux ni pire qu'un autre ; ce n'est pas simple d'en trouver ; on a celui là, on a une garantie financière ; ni vous, ni moi, ni personne ne pouvons dire avec certitude qu'il aura terminé dans 18 mois ; on n'est pas devin ; on a ouvert des propositions, d'autres sociétés se sont proposées, mais elles n'avaient pas le début de l'ombre d'une garantie financière au départ ; il ne me semble pas qu'il vous aurait bien convenu qu'on vous présente ceux-ci ; un tient la coupe, allons avec lui, accompagnons-le ; c'est le propos de l'équipe municipale ; vous l'avez souligné tout à l'heure ; nous souhaitons que ce projet se fasse, pas n'importe comment, ni en confondant vitesse et précipitation ; néanmoins, nous sommes partis dans une démarche ; cette société a été retenue sur les deux points dont j'ai parlé par l'ensemble de la dite commission et approuvée ensuite par le groupe majoritaire et son Maire ; nous vous proposons donc d'avancer dans ce sens.

M. TURPIN.- C'est votre décision, je pense que ce n'est pas la meilleure méthode ; si ce groupe présente les conditions financières que d'autres n'ont pas, allons avec lui, s'ils font un projet, allons, mais ouvrons en même temps la concurrence à d'autres ; s'il tient à ce projet, il fallait lui dire « travaillez mais on ne signe pas car le projet n'est pas mur ; on est exigeant, on regarde à l'extérieur ; si vous jouez le jeu avec nous, peut-être que la décision balancera en votre faveur » et ce n'est pas le cas aujourd'hui ; vous l'avez dit à l'instant, le projet n'est pas mur sur le plan architectural : pourquoi vous enfermer avec quelqu'un ? En terme de méthode, je ne suis pas sûr que l'on partage la même manière de faire.

MME JACOB.- On ne s'enferme pas, vous le savez très bien, car la condition suspensive est l'obtention du permis d'aménager.

M. JOURDAIN.- Les conditions suspensives concernent quelque chose de technique ; c'est le permis de construire ; sur la consistance du projet, il paraît important que le conseil municipal dans sa totalité, pas simplement le groupe

majoritaire, puisse connaître les cellules que vous voulez mettre en place, les cahiers des charges que cette société va vous proposer ; la question technique du permis de construire certes, mais le conseil voudrait connaître la consistance du projet ; ce n'est pas le cas aujourd'hui ; la preuve en est que ce projet n'est pas prêt.

Et j'aimerais connaître, c'est la moindre des choses, les statuts de cette société civile immobilière ; je voudrais savoir qui en est actionnaire ; on est dans la religion de la précipitation une fois de plus, je le regrette ; nous ne pouvons pas soutenir en l'état ce projet, même si, comme l'a dit Monsieur TURPIN, nous avons parfaitement conscience que vous avez la majorité, que notre rôle, à partir du moment où le principe a été arrêté par votre groupe majoritaire, car souvent vous visez le groupe majoritaire pour expliquer que la messe est dite... non, la messe se dite ici, au conseil municipal et pas au groupe majoritaire ; il faut que vous ayez suffisamment d'éléments à nous proposer pour que nous ayons le recul et que nous participions à la décision que vous considérez comme très importante ; je regrette, mais vous confondez vitesse et précipitation.

MME BOUVIER.- Nous avons eu une commission d'urbanisme vendredi dernier ; nous étions de nombreux élus à y participer ; voyant cette délibération intacte passer en conseil municipal ce soir, je me suis dit : « sans doute les choses ont-elles évolué » ; les propos de Madame JACOB auraient dû être de dire : « nous n'avons pas retenu de projet d'aménagement pour l'instant, et nous ne serons pas en capacité de présenter cette délibération, car il n'y a pas de programme » ; une commission municipale n'a pas pouvoir décisionnel, elle est faite pour solliciter des avis, des réflexions ; il y a eu tout cela, avec des informations ; mais aujourd'hui rien de neuf par rapport à vendredi ; pourquoi vouloir passer en force cette délibération ? Je pensais qu'elle allait être retirée.

MME JACOB.- Comme c'est joliment avancé ! Je vais rectifier car pour la première fois, vous ne reportez pas fidèlement mes propos et je n'apprécie pas du tout le procédé ; cela ne vous ressemble pas.

M. LE MAIRE.- Pas de polémique !

MME JACOB.- Excusez-moi ; nous n'avons pas de projet d'aménagement, et ce n'est pas une question de PLU mais de la ZPPAUP ; nous avons un architecte des bâtiments de France qui fait à mon sens remarquablement bien son travail, qui n'est pas prêt à accepter à cet endroit tout ce qu'un élu illuminé, farfelu, fut-il même de la majorité, pourrait inventer ...

M. TURPIN.- Et qui n'existe pas !

Mme JACOB.- ...et qui n'existe pas, très bien Monsieur TURPIN ; ce que j'ai dit n'est pas qu'il n'y avait pas de projet : les cellules sont définies, la surface des cellules également, les enseignes qui seront dedans aussi, car tout cela a fait l'objet d'un écrit de la part de Julie FILANTE et a été présenté à la commission en décembre ; ce n'est pas cela, ce qu'il n'y a pas tout de suite, ce n'est pas du tout le problème ; le problème est : à quoi va ressembler le projet vu de l'extérieur, pour faire simple ?

Je vous rejoins, certainement nous ne nous sommes pas compris, nous n'avons pas cela aujourd'hui ; le projet d'architecture, nous ne l'avons pas ; nous

sommes repartis avec cette société, avec Monsieur NOVAK ; l'architecte des Bâtiments de France a une vision très précise de ce qu'il souhaiterait ; le travail est engagé avec lui, car avant que cela nous plaise à nous tous ici autour de la table, il faut que cela convienne à l'architecte des bâtiments de France dans sa vision technique et c'est heureux ; nous n'avons pas aujourd'hui cela ; je le dis clairement, mais le projet à l'intérieur, nous l'avons depuis décembre, nous avons un écrit là-dessus, les membres de la commission le savent fort bien ; je ne suis pas partisane d'essayer de vous dire que l'on a quelque chose si on ne l'a pas ; nous n'avons pas le projet architectural et il faudra que l'architecte des bâtiments de France y soit favorable déjà, ensuite, que la commission que nous avons constituée déjà puisse émettre un avis favorable à sa majorité, et enfin, que cela soit conforme au PLU ; si cela doit se faire dans ces conditions, oui cela se fera.

M. TURPIN.- Qu'est-ce qui est difficile dans ce projet ? C'est qu'il y a deux aspects, un aspect commercial, d'opération commerciale et un aspect architectural et urbain ; nous avons là affaire à des opérateurs commerciaux ; le groupe qui est derrière cette SCI, ce sont des opérateurs commerciaux ; la clef serait probablement d'associer à ceux-ci quelqu'un de différent, avec des intérêts indépendants, qui puisse travailler l'aspect urbanistique et architectural ; on est sur deux dimensions ; ils doivent eux, rentabiliser en faisant venir des commerces avec des surfaces différentes, ils raisonnent là-dessus ; ensuite, il faut qu'ils soient à des coûts moyens minimaux pour que les gens viennent soit en location, soit en achat, pour la rentabilité ; la démarche urbanistique et architecturale est différente ; c'est une exigence d'intégration dans la cité ; d'autant plus que l'on est sur une place de prestige, au cœur de ville, en bordure de Marne ; on peut être sur des intérêts contradictoires, si on veut les rendre en synthèse moins contradictoires, il faut peut-être faire travailler des gens avec des intérêts différents.

MME JACOB.- Le cabinet BECART avait déjà travaillé là-dessus.

M. TURPIN.- Je l'avais proposé : pas BECART, mais j'avais proposé un Cabinet.

Mme JACOB.- Il avait déjà travaillé sur l'aménagement et la vision urbanistique pour le centre ville, la rue Carnot comprise, de la place des Etats Unis jusqu'à la mairie ; ce cabinet a été sollicité, justement, pour travailler en partenariat, accompagner, avoir cette vision de l'extérieur, non pas de l'opposition mais de la complétude, de l'accompagnement nécessaire ; « vous êtes investisseur, vous avez une vision économique nécessaire mais nous, la ville, nous avons besoin de préserver les intérêts de la communauté du point de vue de l'aménagement urbain » et le cabinet BECART est partie prenante de cette affaire pour cette raison.

M. TURPIN.- Il faut des contraintes fortes au niveau architectural, il faut un cahier des charges très fort ; on les connaît ; ils vont minimiser la rentabilité ; c'est leur rôle, ils ont des actionnaires derrière.

M. BIANCHETTI.- Je suis d'accord avec mon groupe mais étant commerçant, la partie architecturale est certes importante, mais je rejoins Madame JACOB quand elle dit qu'il y a urgence pour le commerce actuellement ; je voterai donc pour ce projet car les commerçants ont besoin de surfaces, de locaux, pour

travailler actuellement ; nous resterons vigilant sur le côté architectural de la chose, mais je soutiens le projet car tout ce qui peut amener des commerces nouveaux en centre ville est bon pour le centre ville de Château-Thierry.

M. LE MAIRE.- Je salue cette intervention ; pour apporter des informations complémentaires à ce qu'a dit Madame JACOB, pourquoi choisissons-nous ce Cabinet, cette SCI ? C'est parce qu'ils ont rempli avec l'unanimité des membres de la commission à laquelle j'assistais, les attentes ; la qualité du projet commercial a été reconnue par tous ; que l'on me reproche de ne pas avoir diffusé ces documents à l'ensemble des élus, c'est vrai ; Monsieur TURPIN, Madame YONNET en faisaient partie, les documents distribués à cette occasion ont été approuvés par les commerçants eux-mêmes ; les deux commerçants qui étaient là nous ont dit : « c'est ce projet qu'il faut pour le centre ville » ; 3 ont été présentés et « il n'y a pas photo » nous ont-ils dit.

Après, dans un contexte économique compliqué, c'était la possibilité financière proposée ; on nous a dit là encore « le choix est fait » ; concernant l'aspect architecture et urbanisme, c'est compliqué, oui ; plusieurs projets ont été dessinés, écrits et proposés à l'architecte des Bâtiments de France ; un pouvait le satisfaire, le projet qui a été rejeté au plan financier et commercial ; on a revu l'architecte pour qu'il prenne contact, car il n'y a pas de dogme là non plus ; on essaie de proposer des actions qui permettront d'enrichir ce projet ; c'est ce qui sera fait ; l'architecte des Bâtiments de France est exigeant, nous le sommes aussi ; je ne comprends pas car nous n'avons vraiment pas la même définition de la vitesse et de la précipitation.

Le dossier est engagé depuis deux ans, vous avez eu largement l'occasion, je veux bien que l'on reprenne les minutes du conseil municipal, de dire que vous étiez contre ; oui, il y a urgence, et je remercie Monsieur BIANCHETTI de rappeler qu'il faut que l'on aille vite ; cette délibération d'aujourd'hui va nous permettre de déposer ce dossier chez un notaire, d'engager les choses au plan administratif, et j'espère que dans les jours qui viennent celles et ceux qui sont intéressés pourront venir avec nous pour faire part de leurs remarques concernant le projet architectural ; ce n'est pas plus compliqué ; les choses avancent, depuis deux ans, c'est ainsi avec le cabinet d'étude, Monsieur BECART qui nous a conseillés, avec l'architecte des Bâtiments de France qui est à nos côtés, qui a ses exigences : c'est là où nous en sommes, avec sérénité ; les choses se feront comme pour le reste.

Nous allons passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 26

Contre : 7

22 – Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AW n° 359 (Avenue des Vaucrises)

MME JACOB.- Monsieur et Madame CANDAN n'ont pas obtenu leur prêt pour acheter une des 3 maisons de l'avenue des Vaucrises ; elle est proposée à Mademoiselle COPIN à la vente ; le service des Domaines, comme pour la maison précédente, a évalué à 82.350 € le prix de la maison ; ladite demoiselle en propose

89.800 € ; la ville récupèrera 82.350 €, la différence étant les frais d'agence, de Monsieur DEGRELLE qui est intervenant pour notre compte dans cette affaire ; il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à céder au profit de Mademoiselle COPIN le logement du 14 avenue des Vaucrises, parcelle 359 pour 89.800 €.

M. TURPIN.- Ce n'est pas la bonne délibération.

MME JACOB.- J'ai dit en préambule que les époux CANDAN se désistent car ils n'ont pas obtenu leur prêt ; en lieu et place, Mademoiselle COPIN se propose de ; vous n'avez pas ce document dans vos liasses ?

(Non dans la salle)

Il s'agit d'autoriser Monsieur le maire à vendre à la demoiselle en question la maison pour la somme dite.

M. LE MAIRE.- Vous qui êtes contre la politique des cessions, quand même, vous allez voter contre ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. TURPIN.- Nous ne sommes pas contre les ventes, mais je maintiens qu'aujourd'hui la ville vend son patrimoine ; j'ai dit que parallèlement, l'on ne prépare pas l'avenir parallèlement » ; l'avenir n'est pas à la ville car les recettes sur lesquelles on peut intervenir, à moins d'augmenter les impôts ménage, ne peuvent venir que de nouvelles entreprises ; celle-là viennent de la communauté de communes ; si l'on faisait cela, il aurait fallu parallèlement préparer le terrain avant, et à ce niveau, la communauté de communes n'a pas pris ces engagements, elle les prend plutôt avec 3 ou 4 ans de retard ; l'établissement d'une zone d'activité, de commercialisation, c'est 4 à 5 ans au minimum pour avoir des retours ; le retard est pris ; je ne suis donc pas d'accord.

23 – Cession d'une partie des parcelles cadastrées AV n° 263, 313 et 315 (Avenue Jean Jaurès)

MME JACOB.- Il s'agit de proposer à Monsieur YILDIZ les parcelles cadastrées AV 263, 313 et 315 de l'avenue Jean Jaurès la possibilité de le faire ; ce Monsieur se propose d'acquérir 104 € 50 le mètre carré, soit 130.625 € ; l'estimation des domaines est à 95 € le mètre carré.

Nous entrons dans le détail : ce sont des parcelles qui se trouvent devant le cabinet médical des Viviers ; nous avons maintenant un dossier bien étayé, il conviendrait d'autoriser la construction de 10 appartements qui seraient revendus ; ce n'est pas le cadre de la loi SCELLIER, nous n'avons pas droit, de l'accession à la propriété pour les 10 logements ; ce Monsieur propose en plus des places de stationnement nécessaires par rapport à la réglementation en vigueur d'en réaliser 10 supplémentaires pour tout un chacun venant soit aux Viviers soit dans les logements voisins ; il propose une aire de jeu sur la partie gauche du terrain permettant de rendre plus attractif ce lieu de vie ; juste en face il y a une crèche et une résidence de logements sociaux, avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

TRAVAUX

24 – Création d'un réseau interurbain de pistes cyclables (quai Gambetta, RD10, RD967 et Rue des Garats) – Demande de subvention au titre du CDDL.

M. REZZOUKI.- Les 4 délibérations qui arrivent ne font que traduire la manière dont le groupe et la majorité conduisent les finances de manière générale ; nous investissons fortement mais restons soucieux des recettes, les demandes de subventions donc ; rien de particulier sur ces demandes de subventions.

La première concerne une demande de subvention au titre du CDDL auprès de la communauté de communes ; vous avez le détail de cette demande ; nous le faisons aussi au niveau du conseil général mais dans le cadre du CDDL porté par la communauté de communes à hauteur de 20 %, sur l'assiette subventionnable de 549.000 € HT pour l'ensemble des investissements réalisés sur les déplacements doux et les pistes cyclables plus particulièrement ; avez-vous des observations ?

M. FILLION.- Pourquoi on s'obstine encore à vouloir créer des pistes cyclables alors que l'on a déjà un réseau existant ?

M. REZZOUKI.- Je vous invite à une chose : lire le quotidien local qui a fait aujourd'hui un bel article de presse, rappelant l'état et l'approche réalisée en matière de déplacement doux sur Château-Thierry et l'agglomération ; nous avons une seule piste cyclable sur Château-Thierry quai Couesnon ; comment peut-on juger de la bonne utilisation et exploitation d'une piste qui se résumait à 700 mètres linéaires sur le quai Couesnon ? Ce n'est pas le cas, aujourd'hui et oui on s'obstine ; quand vous voyez par le biais de l'actualité, Monsieur BARDOUX l'a rappelé tout à l'heure concernant l'inflation du pouvoir d'achat, le coût sur l'alimentaire, on s'attend également à avoir au même niveau des grands PDG, de grandes multinationales comme Total qui annoncent le prix de l'essence à 2 € ; aujourd'hui de manière générale, les pistes cyclables et déplacements doux ne sont qu'une alternative aux modes de déplacement traditionnels qui est le véhicule léger ; cela reste une complémentarité du transport urbain et des autres modes de transport que l'on peut avoir sur Château-Thierry et son agglomération.

Autre point que je rappelle quand même : on ne fait que s'inscrire aujourd'hui dans une étude d'une très bonne qualité et de très haut niveau, il faut quand même le reconnaître, concernant le plan de déplacements urbains réalisé en 2007 ; on ne fait que mettre en œuvre les orientations qui avaient été mises en avant et demandées dans ce cadre de PDU ; il existe un PDU où la réflexion a porté sur Château-Thierry et son agglomération.

S'obstiner, oui ; de manière très personnelle, je m'obstine, car j'y crois ; c'est comme dans le commerce, Monsieur FILLON : pour avoir de la demande il faut la susciter et amener de l'offre ; s'il n'y a pas d'offre, on n'aura jamais de demande ; oui on insiste, et à terme, ce sont des aménagements qui sont aujourd'hui intégrés et

adossés à des coûts prévus dans des aménagements routiers ; contrairement à ce que vous pouvez entendre et je reviens sur l'observation faite sur la piste du RD 10 encore une fois, cela a été un peu rabâché, cela fait rabat-joie surtout : « des pistes qui ne mènent à rien » ; c'est normal que cela commence de rien et ne mène à rien quand on commence de rien ; c'est la première observation qu'il ne faut pas oublier ; derrière, la piste cyclable du RD 10, en exemple, car c'est celle qui met en exergue le sentiment ou les positions des uns et des autres, ce n'est pas 500.000 € d'investissement comme on peut en diffuser la fausse information, et donc de la désinformation ; 500.000 €, c'est l'ensemble de l'aménagement, l'implantation, la voirie, les places de stationnement qui ont été créées ; la piste cyclable du RD 10 n'a coûté que 190.000 €, celle du quai Gambetta que 57.000 €.

Je veux bien que l'on fasse un procès d'intention, pas de problème, on y va, mais c'est un choix assuré et assumé.

MME DOUAI.- Nous sommes une des rares villes du département voire de la région à être ville active du plan national nutrition santé ; nous cherchons à développer les activités physiques sur la ville car la prévention santé est importante pour nous, et développer ce genre de piste cyclable en mettant en relation les activités qui ont lieu sur la ville, par exemple le dimanche, paraît important, essentiel et cohérent ; on ne met pas en place des actions de santé sans développer les activités physiques, tu devrais le savoir, Claude, toi qui a été champion cycliste.

M. FILLION.- C'est parce que j'ai été champion cycliste que je me vois mal aujourd'hui, à la retraite, prendre ma bicyclette pour monter certaines cotes de Château-Thierry ; je ne vois pas beaucoup de cyclistes sur les pistes cyclables déjà aménagées.

MME DOUAI.- Tu n'y vas pas assez souvent.

M. LE MAIRE.- Pas de polémique.

M. FILLION.- J'aurais préféré que l'on nous présente un projet le long de la Marne par exemple, avec un réseau cyclable qui permette aux gens de se promener le dimanche ou d'autres jours de la semaine, suivant leur goût ; je ne vois pas tellement l'utilité de prendre un vélo en ville en prétextant que l'on se fera du bien à la santé.

M. REZZOUKI.- Je n'aurais jamais cru qu'une délibération comme celle-ci puisse générer autant de frustrations ; vu l'état des routes de Château-Thierry, on peut revenir dessus, c'est difficile, ou alors il faut être un sacré cycliste !

M. BOUTELEUX.- Je me permets de vous répondre en tant que médecin : vous ne pouvez pas tenir ce discours ; j'ai entendu tout à l'heure Monsieur TURPIN qui disait « quand il y a de beaux projets, vous devez adhérer à cela » ; vous êtes dans un discours à l'encontre du bon sens ; on prône le bien être de l'activité physique pour la santé actuellement ; vous pouvez souffler, c'est la réalité ; actuellement certains chercheurs mettent le régime face à l'activité physique et disent que l'activité physique est plus importante que les régimes ; bouger est important, on va dans le bon sens ; avec ce PNSS, pour gérer la prévention santé, il n'y a pas un message nutritionnel sans la notion du bouger ; je suis désolé, je crois que vous allez dans le mauvais sens, et je remercie de cette option d'une ville

inscrite dans le PNSS, c'est bien et je tiendrai à ce qu'il y en ait plus, que l'on bouge de plus en plus, que l'on ait des programmes pour les personnes âgées, etc.

M. FRERE.- J'adhère totalement pour ma part au développement des pistes cyclables ; la délibération ne pose aucun problème mais j'aimerais juste que l'on n'oublie pas d'équiper les établissements publics de parcs à vélos ou de moyens de stationner les vélos, que cela ne soit pas des stationnements anarchiques.

M. FILLION.- Pour conclure, sans faire de polémique, je réponds au docteur BOUTELEUX ; je suis quand même surpris que vous puissiez m'interpeller sur la santé, sur le fait de bouger, de faire du vélo dans une agglomération à proximité des gaz d'échappement ; quand même, ce n'est pas cela la santé ; mais cela peut l'être en bord de Marne.

M. LE MAIRE.- Nous allons clore sur ce sujet, vous étiez présent au vote du budget de la communauté de communes, vous auriez dû être plus attentif ; la communauté de communes, en lien avec le pays du sud de l'Aisne, avec le conseil général qui a pris la maîtrise d'ouvrage de la liaison européenne en bordure de Marne de vélo routes et voies vertes, c'est du ressort de la communauté de communes ; on dit « donnez-en plus à la communauté de communes », et maintenant vous dites « il faut que cela soit la ville qui fasse ».

Et sur les gaz d'échappement, reconnaissez que sur la piste cyclable de Blanchard, la RD 10, on est dans la campagne ; vous n'aviez qu'à passer cet après-midi, vous auriez vu, pas seulement des élèves et des gens à bicyclette, mais aussi en patins à roulette et même des joggers.

Même si je trouve la réflexion de Mohammed REZZOUKI très pertinente, quand il n'y a rien, il faut bien partir de quelque chose, le Conseil Général de l'Aisne, encore, va investir sur la ZID de l'Omois, transformer la voie d'accès inadaptée aux poids lourds, et de la ZID de l'Omois de la RD 1 jusqu'au pont au dessus de l'autoroute, il y aura une piste cyclable qui viendra boucler l'ensemble de la piste cyclable sur la RD 10 ; il faut partir de quelque part ; mais nous savons où nous allons et nous y arrivons.

M. REZZOUKI.- Passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 31

Contre : 2 (Groupe Unis pour Château)

25 – Aménagement et embellissement de la Rue Carnot et de la Place Jean de La Fontaine – Demande de subvention au titre du FISAC.

M. REZZOUKI.- Ce sont des demandes de subvention au titre du FISAC pour les aménagements de la rue Carnot et de la place Jean de la Fontaine, avec l'objectif de réalisation de dynamisation des commerces en centre ville, l'embellissement des structures, et la volonté d'ouvrir des espaces de vie et créer un renouveau urbain, cela rentre ni plus ni moins et cela a été découvert récemment dans les critères éligibles pour prétendre à ces demandes de subvention FISAC ; montant des subventions sur une somme subventionnable de 750.000 € hors taxes, montant attendu 30 %, soit 225.000 € ; avez-vous des observations ?

M. JOURDAIN.- La délibération indique un coût global estimé de 1.270.000 €, c'est pour les deux opérations de la rue Carnot et de la Place Jean de la Fontaine ?

M. REZZOUKI.- Oui.

M. JOURDAIN.- Dans la présentation du budget faite tout à l'heure, je n'ai pas vu de chiffre face à la rue Carnot ; il y avait un tiret, quelle en est la raison, et combien est-il prévu, quel est le coût estimatif de l'aménagement de la rue Carnot ?

M. REZZOUKI.- La rue Carnot rentre dans le cadre de la convention publique de l'aménagement sur la requalification de l'île ; dans ce cadre, la SEDA intervient pour le compte de la ville de Château-Thierry pour le réaménagement de la rue Carnot.

M. JOURDAIN.- Avec quel financement, quels fonds ?

M. REZZOUKI.- Avec le trésor de guerre livré par la ville de Château-Thierry.

M. JOURDAIN.- Les travaux de la rue Carnot seront donc financés grâce à la convention d'aménagement que le conseil municipal à l'unanimité précédemment avait décidé, en confiant la réalisation de l'ensemble de l'aménagement à la SEDA ; ce sont les sommes que la ville a versées pendant plusieurs années qui n'ont pas été dépensées car l'opération s'est arrêtée, que vous allez utiliser maintenant pour aménager la rue Carnot ? C'est un bon héritage quand même.

M. REZZOUKI.- On n'a pas la même notion de temps et de réalisation des opérations, c'est la seule différence ; tout à l'heure Monsieur TURPIN demandait « faut-il précipiter les choses sur certains projets ou en tout cas les faire avancer ? » ; on les fait avancer, tout à fait, mais on peut toujours attendre que la réalisation de l'îlot DESSON puisse aboutir ; je suis d'accord, on peut toujours rester comme cela ; on n'a pas le même rapport au temps ; c'est un héritage également de l'opération de la CPA, l'îlot DESSON ; oui, c'est un véritable héritage ; on ne peut pas rester inerte, on veut avancer, et on est tous d'accord dans cette assemblée pour dire qu'il y a un besoin vital d'intervenir sur le cœur de ville et de Château-Thierry ; oui, trésor de guerre ; on profite de l'occasion, mais cela ne répond qu'à la convention publique d'aménagement signée auparavant ; le montant des travaux est estimé à 480.000 €.

Pour aller au bout de votre remarque, Monsieur JOURDAIN, on passe une délibération mais la recette qui est adossée au montant de dépenses sur la rue Carnot est reversée, étant donné que l'on est lié par la CPA, à la SEDA, et non sur le budget de la ville de Château-Thierry.

M. TURPIN.- On ne peut pas comparer des interventions sur des remises en état de réseaux, de voiries, tel que cela a été fait sur la rue Carnot, et c'est nécessaire, et j'approuve ce projet, et un projet qui engage à très long terme, en terme urbain, qui nécessite là que l'on ne confonde pas vitesse et précipitation ; on n'est pas sur la même longueur d'ondes dans ce cas.

M. REZZOUKI.- Nous n'avons pas la même méthode ni la même définition de l'urgence ; s'il n'y a pas d'autre observation ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 32

Contre : 1 (M. FENARDJI)

26 – Fonds départemental de solidarité (FDS) – Travaux de voirie 2011 – Demande de subvention au Conseil général de l’Aisne.

M. REZZOUKI.- Dans le cadre de cette délibération, vous avez pour 2011 les opérations inscrites qui font l'objet de demandes de subvention : la rue des Grèves, la rue du général de Gaulle, la rue Drugeon Lecart, la place des Etats-Unis, l’avenue Joussaume Latour, l’avenue Jules Lefevre, la rue vallée ; au-delà de la rue des Grèves, ce sont des subventions demandées pour des travaux qui sont des amorces sur ces rues, dans le cadre de l'aménagement de la place Jean de la Fontaine ; quand on intervient sur la place Jean de La Fontaine, on intervient également sur les 10, 15, 20 premiers mètres d'entrée de rue sur la place Jean de La Fontaine.

Je tenais à vous rassurer sur un point, sur les investissements réalisés, je vous remercie d’avoir fait une remarque qui fait plaisir et désobligeante à la fois car on peut estimer au vu de ce qui nous attend et de ce qui reste à faire que le travail est considérable ; les rues inscrites néanmoins dans le cadre de la voirie 2011, qui sont l’avenue des Vaucrises, la rue des Grèves, le parc Saint-Joseph, la rue Robert Lecartl, le CCAS, le chemin du bas Chaillot, la rue Courteau, la place Jean Macé, les interventions devant l'école des Manguins, les deux écoles des Vaucrises, une partie de la rue de la mare Aubry, le bout qui n'a pas été réalisé, et quelques sentes, et bien évidemment, des actions en matière de sécurité, des aménagements au droit des établissements scolaires (malheureusement l'actualité récente avec l'accident nous a rappelé qu'un gros travail reste à effectuer au droit des établissements scolaires en matière de sécurité, et je fais référence à l'accident dramatique qui a eu lieu devant le lycée Jean de la Fontaine) ; tous les ans nous avons des actions de sécurisation au droit des établissements scolaires ; cette année, nous sommes sur le quai Coutelier au niveau du Collège Jean Racine ; nous sommes également au niveau de la rue des Chesneaux et de la rue Tortue, au niveau de l'école des Chesneaux ; montant total inscrit au budget : 500.000 € ; avez-vous des questions ?

M. VERCAUTEREN.- On peut toujours faire mieux.

M. REZZOUKI.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

27 – Aménagement des locaux de l’ancienne école Jean Macé (ex-CFA/Salle des arts) – Demandes de subvention.

M. REZZOUKI.- C'est un projet de création d'un espace culturel près de l'ex-CFA, en lien avec le musée Jean de la Fontaine et avec les activités qui peuvent avoir lieu sur la médiathèque ; dans cette volonté de créer un pôle culturel, il s'agit de réaménager l'ex- CFA en un lieu permettant de promouvoir des salles d'exposition et des locaux adaptés pour accueillir les activités culturelles, artistiques et manuelles,

qui se déroulent actuellement aux ateliers d'art ; c'est une demande de subvention dans le cadre du FRAPP à hauteur de 20 % sur le montant global estimé à 1 M€ hors taxes ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

SPORTS

28 – Convention avec la société ASO pour le Tour de Picardie 2011.

M. DUCLOUX.- ASO est le réalisateur du Tour de France et de Picardie ; nous allons accueillir le tour du Picardie sur sollicitation du Conseil Général et du Conseil Régional ; nous vous demandons de voter la possibilité pour Monsieur le Maire de signer une convention avec la société ASO, moyennant une participation financière de la ville de 5.000 € ; il y aura deux passages dans Château-Thierry le samedi après-midi, ils feront une boucle autour de château et reviendrons, arrivée devant le Palais des sports, avenue Jules Lefèvre.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

29 – Répartition de l'aide aux clubs sportifs employant un salarié.

M. DUCLOUX.- Vous avez voté tout à l'heure 56.000 € pour cette opération ; nous vous demandons de faire pour les clubs une avance de 50 % ; c'est comme d'habitude, 50 % au premier vote du budget et le solde en fin d'année ; nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

30 – Subventions 2011 aux clubs sportifs.

M. DUCLOUX.- Vous avez voté 77.700 € pour les associations sportives ; nous vous demandons, suite au décompte de l'OMS, de voter les montants déterminés suivant une grille proposée par l'OMS ; nous avons un total de subventions actuellement attribuées de 68.900 € et en réserve une subvention exceptionnelle d'un montant de 8.800 €.

M. FILLION.- Connais-tu le nombre de licenciés dans chaque club de football ?

M. DUCLOUX.- Plus de 400 pour le CTFC et 247 pour l'IEC, du simple au double, avec des niveaux d'équipe largement supérieurs et le double d'équipes en championnat, et même dans certaines catégories le triple d'équipes ; autres questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

31 – Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs.

M. DUCLOUX.- Avant de passer à cette délibération, je voudrais faire une déclaration au sujet du club de boxe, qui nous a abreuvés d'articles, disant que la ville de Château-Thierry n'aidait pas le club de boxe ; je voudrais remettre les vérités en place.

Je tiens à rappeler les subventions versées depuis 2008 à savoir 800 € en 2008, 900 € plus 860 € de prise en charge de frais de formation pour deux éducateurs, soit 1.760 € versés en 2009 ; en 2010, 1.000 € ont été versés ; nous ne pouvons donc pas accepter les propos du président du club déclarant une absence d'aide financière de la municipalité depuis trois ans.

De plus, une salle uniquement réservée au club a été aménagée et rénovée au cours de l'année 2009, pour un montant de 15.000 € ; la convention d'objectifs, signée entre le club et la ville par délibération du conseil municipal en date du 30 janvier 2008, stipulait l'obligation au club qu'à partir de l'année 2009, les entraînements devaient être encadrés par des instructeurs diplômés issus de l'association ; à ce jour, les deux instructeurs ont quitté l'association, suite à de graves divergences avec son Président ; de ce fait, nous nous interrogeons sur l'avenir et sur la future aide financière que la municipalité pourrait apporter dans de telles conditions.

Pour cette année, afin de ne pas pénaliser les jeunes boxeurs du club, nous avons souhaité ne pas leur enlever leur subvention, mais dans l'avenir, nous allons demander au Président de la Ligue de Picardie de faire un point avec le Président du club.

M. BEAUVOIS.- J'ai été destinataire d'une copie d'un courrier envoyé par le club de boxe à l'un de ses entraîneurs ; nous connaissons tous les orientations politiques du président ; c'était un entraîneur d'origine nord africaine, et il lui disait qu'il ne renouvelerait pas sa licence ; c'est en complète illégalité car pour être exclu d'une fédération, c'est une décision fédérale et non du club ; quand on connaît ses orientations politiques, je me suis permis d'avoir des doutes.

M. LE MAIRE.- Je retiens la proposition de Monsieur DUCLOUX que l'on rencontre le plus rapidement possible le Président de ce club avec les membres dirigeants, afin d'avoir un bilan ; on peut ne pas être parfait, il y a des clubs certainement qui peuvent nous reprocher de ne pas avoir été à leurs côtés, mais se faire accuser là de cette façon, contrairement aux engagements financiers pris et ce qui vient d'être ajouté par Bruno BEAUVOIS, cela nécessite, je pense que vous en êtes tous d'accord, suite à la charte votée concernant les associations, que nous puissions rencontrer ce Président ; s'il est possible d'être accompagné par le Président de la Ligue sur cette opération ...

M. DUCLOUX.- Certainement, car le Président du département est la même personne et je suis obligé de demander au Président de la ligue.

MME JACOB.- Sur ce dossier comme sur d'autres, la ville accorde par convention des formations de personnes ; des personnes ont été formées avec des fonds de la ville, aujourd'hui elles ne sont plus là, en gros on a formé à fonds perdus ; je n'ai rien contre les personnes formées, mais si tout le monde se met à faire cela, le robinet est ouvert et ne va plus s'arrêter ; sur ce dossier, j'aimerais que l'on obtienne quand même une raison, un avis, quelque chose.

On va généraliser, ce n'est pas pour se focaliser, mais dès lors que l'on octroie des subventions, il s'agit de l'argent des contribuables, c'est ce dont on parle ce soir tous ; on n'est pas d'accord sur la façon dont on va aménager ici ou là, mais on parle de l'argent des gens ; dans cette vision de transparence, si l'on octroie une subvention, on est en devoir d'obtenir un compte rendu sur ce qui est fait de l'argent ; et au-delà, sur le pourquoi on a formé des gens si ce n'était pas pour les garder ; il se peut qu'il y ait des problèmes mais quid de la traçabilité de ces deniers ?

M. DUCLOUX.- C'était une convention signée, que nous avons respectée dans tous ses termes, qui est obsolète aujourd'hui, car les termes ne sont plus en adéquation avec l'activité du club.

MME JACOB.- D'accord, c'est tout le problème, mais pourquoi ? Il y a peut-être une vraie raison, certainement, mais il n'y a pas de raison que l'on soit seulement des distributeurs de fonds si dans les rapports que l'on s'évertue à obtenir on n'a pas une dimension humaine.

M. DUCLOUX.- On ne les a pas fournies, c'est pourquoi nous demandons à rencontrer le Président du club.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

M. DUCLOUX.- Sur la délibération, le montant que vous avez n'est pas le bon car il a été ajouté aux subventions notées sur votre document, 1.000 € de plus pour le judo club, suite à des interventions dans les écoles de la ville ; pour le karaté 1.200 €, pour une participation à une acquisition de tatami ; vous avez 1.000 € pour l'Omois canoës kayaks, 320 € pour le triathlon, suite au déplacement Championnat de France et participation au coût de licences multiples ; et pour un stage national à Annecy, il faut rajouter 1.000 € pour le judo club pour des interventions dans les écoles de la ville ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

EDUCATION-JEUNESSE

32 – Participation financière de la commune au fonctionnement des écoles privées sous contrat – Année scolaire 2010-2011.

M. BEAUVOIS.- Comme chaque année nous sommes amenés à délibérer sur la participation aux écoles privées qui est prévue par un article de loi ; on ne fait qu'appliquer l'article de loi ; cette participation est obligatoire ; elle est calculée en fonction du coût moyen d'un élève scolarisé à Château-Thierry en école publique qui

est actuellement à 462 € ; 63 enfants de Château Thierry fréquentent l'école Sainte-Marie Madeleine ; vous avez un nombre d'enfants que l'on multiplie par le coût moyen à Château Thierry et on obtient 29.106 € ; y a-t-il des questions ?

M. TURPIN.- Même si la majorité est contre, cela s'impose.

M. BEAUVOIS.- Si elle vote contre, le sous-préfet passera outre.

M. VERCAUTEREN.- La participation de la ville a diminué par rapport à l'année dernière, vous m'avez donné la raison en commission, pouvez-vous la redonner devant le conseil municipal ?

M. BEAUVOIS.- Depuis plusieurs années, nous avons fait des investissements au niveau chauffe, on a revu le contrat de chauffe ; cela a un impact sur le coût moyen d'un élève par école ; on a moins investi en petit matériel et ces deux raisons font que nous avons quelques dizaines d'€ de moins de coût moyen par enfant.

M. BARDOUX.- Et sur le nombre d'enfants ?

M. BEAUVOIS.- En nombre d'enfants, on a légèrement augmenté.

M. FRERE.- J'ai toujours voté contre cette délibération et je vais continuer ; je sais bien que mon vote contre ne joue pas, mais je suis conforté dans ma position aujourd'hui quand je vois les pseudo débats lancés par le Gouvernement sur la laïcité et sur la République.

M. BEAUVOIS.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 25

Contre : 6

Abstention : 1

Non participation au vote : 1

MME BOUVIER.- Je refuse de voter car c'est la loi et je ne vois pas l'intérêt de notre vote.

33 – Contrat urbain de cohésion sociale – Répartition des subventions.

M. BEAUVOIS.- Nous avons résigné pour trois ans au niveau du CUCS ; suite à la réunion de la commission qui regroupe le département, l'Etat et la ville, nous avons sélectionné un certain nombre d'actions ; concernant la ville vous avez l'action que l'on subventionne, qui concerne uniquement deux quartiers ; c'est cadré par les textes de loi, seulement deux quartiers peuvent en bénéficier, les habitants des quartiers bénéficient en priorité de ces actions sur les quartiers des Vaucrises et les quartiers de Blanchard ; vous avez la liste des actions menées ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

MME BOUVIER.- Dans la liste des porteurs et du descriptif succinct, je vois qu'il y a des interventions sportives dans les écoles primaires Vaucrises et Blanchard, car le CUCS n'est destiné qu'à ces quartiers, il serait peut-être intéressant de conseiller au judo club de faire un tel projet, ainsi ces 1.000 € ne seraient pas à la charge uniquement de la ville, car le CUCS est tripartite entre le Conseil Général, la ville et l'Etat.

M. BEAUVOIS.- Quand on lance l'appel à projets, on contacte en général toutes les associations de Château-Thierry pour leur rappeler qu'elles peuvent participer à l'appel à projets.

M. DUCLOUX.- A la commission cet après-midi, nous avons eu la même demande vis-à-vis du judo ; nous allons donc transmettre leur demande, mais cela sera pour l'année prochaine maintenant.

M. BEAUVOIS.- Cela sera dans les appels à projets futurs ; nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

PERSONNEL

34 – Tableau des emplois permanents – Modification.

M. DUCLOUX.- C'est une modification du tableau des emplois permanents suite à des dossiers d'avancement ou des créations de postes ; nous vous demandons la création de deux postes, un dans le secteur technique et un dans le secteur administratif et la suppression de deux postes qui sont libres ; il est quand même utile de rappeler que l'année dernière, nous avons eu 33 dossiers d'avancement et que trois dossiers de promotion interne ont été acceptés pour l'année 2010 ; cela fait de nombreuses années que nous n'avons pas eu de si beaux succès et de si beaux résultats ; nous vous demandons encore pour des promotions de voter cette modification du tableau des emplois permanents.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

35 – Adhésion à la mission « archives » du centre de gestion de l'Aisne.

M. DUCLOUX.- Il vous est rappelé que la tenue des archives est une obligation légale, il est de l'intérêt de la ville de Château-Thierry de s'assurer que ces archives sont conformes à ces obligations ; le coût proposé par le centre de gestion est actuellement de 200 € par jour d'intervention pour 7 heures de travail ; le tarif de la prestation inclut le traitement de l'archiviste, des charges sociales, des frais de déplacement ainsi que les frais de gestion ; le paiement de cette prestation sera effectué le mois N intervenant le mois suivant, vu au titre des recettes émises par le centre de gestion et comportant un relevé des jours effectués par l'archiviste ; avez vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

INTERCOMMUNALITE

36 – CCRCT – Election de délégués.

M. LE MAIRE.- Il s'agit de désigner 2 nouveaux délégués à la communauté de communes de la région de Château-Thierry ; suite à la délibération du premier

avril 2008, nous avons procédé à la désignation ; selon l'article L 2121-33 du code général, il est possible de procéder à tout moment à la modification de cette représentation ; comme le groupe composé de Monsieur FILLION et Monsieur FENARDJI a quitté la majorité, pour constituer un groupe appelé « Unis pour Château-Thierry », je vous propose, dans un premier temps, de décider de procéder au remplacement de Messieurs FILLON et FENARDJI, qui représentaient la ville de Château-Thierry, et d'élire à bulletin secret, comme le veut la loi, deux nouveaux délégués ; je vous propose de voter à main levée sur le fait de désigner deux nouveaux délégués.

M. JOURDAIN.- Avant que l'on engage la discussion sur cette délibération, et que l'on procède au vote, si vous le maintenez, est-ce que le code général des collectivités territoriales vous autorise à destituer des conseillers que vous auriez, que le conseil, car ce n'est pas vous d'ailleurs, a désigné pour représenter la collectivité dans ces organismes ? Avez-vous la possibilité de les destituer, premièrement, et ont-ils démissionné de leurs mandats de conseillers communautaires ?

Sinon, c'est un procès politique que vous leur faites ; ils ne sont plus d'accord avec vous, ils ont fait un groupe, ils quittent la majorité ; c'est un procès politique.

Pardonnez-moi de dire là aussi que la moindre des choses serait que vous attendiez que Monsieur FENARDJI soit là, pour qu'il puisse expliquer, s'il le souhaite, pourquoi il a constitué ce groupe et pourquoi il a quitté votre majorité ; pardonnez-moi de le dire, mais pour le coup, ce n'est pas l'affaire de l'opposition ; en tout cas, sur le plan du respect des principes, il me semble délicat que l'on puisse régler son sort à quelqu'un qui n'est pas là, même pour prendre la parole.

Je vous demande donc de renvoyer cette décision, nous ne sommes pas à un mois près, et que vous la remettiez, si vous le jugez toujours utile, à l'ordre du jour du prochain conseil en exigeant, ou en tout cas en demandant que Messieurs FENARDJI et FILLION (qui est là ce soir) soient présents pour s'expliquer s'ils le jugent utile.

M. LE MAIRE.- D'autres interventions ? Allez-y, Jean-Marie.

M. TURPIN.- Je rejoins ce qui vient d'être dit ; je pense qu'il aurait été bon dans la délibération que vous joigniez le texte ; car personne ne connaît le code général des collectivités territoriales par cœur ; il aurait été bien que cette partie de texte soit jointe, pour que l'on puisse mesurer la manière dont ce texte peut s'opérer ou pas sur cette décision : il y a là un manque dans la présentation du dossier, je le pense.

Deuxièmement, il y a après une démarche d'élégance ; qu'il y ait des désaccords entre des membres de votre majorité qui vous quittent, c'est la réalité de la vie politique ; il y a toujours des désaccords, qui s'opèrent parfois, en règle générale on essaie de les régler discrètement, proprement et élégamment ; là, j'ai le sentiment que ce n'est pas réglé élégamment, dans la mesure où Omar FENARDJI n'est pas là ; il est mis en cause avec Monsieur FILLION ; c'est comme si vous remettiez en cause leur travail ; je ne suis pas sûr du tout qu'ils aient démerité dans

leur travail ; quelque part, Dominique JOURDAIN le disait, c'est un procès politique ; c'est un peu dommage de désigner des collègues.

Il y a effectivement un désaccord, je pense que vous auriez dû le traiter autrement ; effectivement, ils ont quitté votre majorité a priori, d'autant que l'un des deux qui vous quitte est l'ancien chef de cabinet, ce n'était pas n'importe qui ; quelque chose s'est cassé, quelque chose de grave dans cette ambiance de votre majorité probablement ; pour ma part, cela me gêne que l'on règle en public ce dossier, et avec un absent, Omar FENARDJI ; si le texte le permet, c'est votre droit de le faire, mais il fallait le faire certainement dans d'autres conditions, en tout cas en la présence des deux intéressés.

M. LE MAIRE.- Nous n'aurons pas la même vision de l'événement ; pour ma part, c'est vraiment un non-événement ; il suffit de faire référence aux collectivités, à Reims, à Soissons, à la communauté de communes, et même dans votre ancienne majorité ; il y a des logiques en politique ; j'aurais préféré ne pas en arriver là, bien évidemment ; mais les événements sont tels ; Monsieur FILLION et Monsieur FENARDJI ont bien le droit de vouloir voler de leurs propres ailes, mais il y a des logiques en politique ; on fait partie d'une équipe, d'une majorité, on se fait élire avec cette majorité, avec cette équipe ; on n'est plus d'accord, on a deux solutions : on se met sur le côté, on critique, tout cela, c'est ce qu'ont fait Monsieur FENARDJI et Monsieur FILLION, je le respecte ; et il y en avait une deuxième, qu'a suivi Madame Laurence BOURGEOIS-GENET, qui faisait partie de l'exécutif, qui était un adjoint bien placé, je l'ai encore eue au téléphone cet après-midi ; elle a préféré partir et elle est partie.

M. TURPIN.- Elle a démissionné.

M. LE MAIRE.- Quand on a du courage politique, c'est le choix que l'on fait ; mais on ne peut pas avoir été élu avec une majorité et profiter de ce que la majorité propose ; c'est complètement injuste par rapport à l'opposition qui n'a, sur les conseils d'ailleurs d'Omar FENARDJI, aucun représentant à la communauté de communes.

(Rires)

Vous comprenez bien qu'aujourd'hui, nous sommes animés par une cohérence politique ; de vous à moi, c'est vraiment un non-événement et comme je l'ai dit, je le regrette, mais c'est comme cela ; que vous vouliez participer ou pas participer au vote, c'est votre affaire ; quand j'entends dire que vous n'êtes pas concerné, quand on nous traite... que l'on déclare à travers un sujet assez basique que c'est un procès politique, c'est faire beaucoup d'honneur à nos deux amis, qui ne manquent pas de qualités, bien sûr, mais franchement, c'est un non-événement par rapport à ce qui se passe ailleurs.

Je reviens à la question qui nous est posée par rapport à la légalité, Monsieur TURPIN : je pense que je peux faire confiance à votre groupe pour aller dénoncer, si illégalité demain il y a ; franchement, je peux vous faire confiance ! Quand je vois la lettre du Tribunal Administratif que j'ai reçue encore aujourd'hui, je vous fais confiance !

M. TURPIN.- Quand on présente un dossier, on présente les éléments ; je suis navré, je ne suis pas allé voir le code général des collectivités territoriales, je n'ai eu pas le temps, mais j'aurais bien aimé avoir le texte sous la main ; c'est normal, c'est une question d'information, et qu'on le distribue à l'ensemble des conseillers ; c'est ce qui est en train d'être fait là, j'espère, mais à tout le monde.

(Monsieur DRIOT remet le texte à Monsieur TURPIN)

M. JOURDAIN.- Je maintiens qu'il n'y a aucun texte qui permette de démettre des conseillers municipaux d'une représentation ; si vous estimez que leur représentation est de nature à troubler la bonne administration communale, ou la bonne administration de l'organisme auprès duquel ils représentent le conseil municipal, vous pouvez justifier effectivement, sur cette notion de faute, qui est appréciée d'ailleurs par le Tribunal Administratif ; mais telle que vous nous présentez la délibération, je maintiens que c'est un procès politique que vous faites ; « vous n'êtes plus d'accord avec nous, dehors » ; on ne dit même pas « vous n'assistez pas aux débats et vous n'êtes pas dans les commissions » ; on ne dit même pas cela ; vous expédiez sans jugement, simple tour d'exécution, excusez-moi, et vous chers collègues, vous allez participer à cette exécution.

M. LE MAIRE.- Je ne veux pas aller dans la polémique et je n'aurais pas voulu être désagréable avec mes collègues ; vous nous reprochez de vouloir mettre au grand jour ce désaccord, et je ne veux vraiment pas les toucher plus que cela peut représenter ; mais si vous le voulez, je me tiens à votre disposition pour vous faire part de quelques remarques, entre nous ; il y a longtemps que l'on ne s'est pas parlé, cela sera l'occasion.

Après, concernant la légalité de ce texte, je propose au conseil municipal de voter et donc, de procéder au remplacement de Messieurs FILLION et FENARDJI en tant que représentants de la ville au sein du conseil communautaire et je mets cela au vote à main levée ; quels sont ceux qui s'opposent à ce vote ?

Allez-y Monsieur FILLION, bien sûr ; vous pouvez lever la main, c'est avec plaisir que nous allons vous écouter ; allez-y.

M. FILLION.- Je n'ai pas levé la main ?

M. LE MAIRE.- Là, vous venez de la lever, maintenant. Allez-y.

M. FILLION.- Excusez-moi Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Non, je vous en prie.

M. FILLION.- Je voulais d'abord remercier Monsieur JOURDAIN et Monsieur TURPIN d'avoir précédé ma déclaration ; je vais donc lire une déclaration commune que j'ai à faire à propos de notre éviction, car c'est une éviction.

M. LE MAIRE.- Bien sûr.

M. FILLION.- D'abord, Monsieur le Maire, je trouve personnellement un peu cavalier, pour ne pas dire irrespectueux, que vous n'ayez pas fait le nécessaire pour faire reporter cette délibération, du fait de l'absence de mon camarade Omar FENARDJI, d'autant que vous avez pu patienter jusqu'après les élections cantonales ; c'est un procès à charge et sans défense que vous lui faites, et un procès politique en ce qui nous concerne.

En m'adressant à vous, chers collègues, le fait d'avoir créé un groupe en avant de notre désaccord avec le Maire n'impliquait pas d'être en désaccord avec le programme initial de la majorité ; c'est bien le constat de la dérive autocratique qu'a prise sa méthode de gestion.

Dans toutes les formations politiques, on constate l'existence de courants d'opinion ; par cette mesure, le Maire, se prévalant d'être un homme de gauche, muselle tout avis divergeant même de son bord politique, qui pourrait faire avancer le débat ; nous pouvons en déduire qu'il n'y aurait que des considérations basement égocentriques d'orgueil contre tous ceux qui osent s'opposer à cette idée.

Oh, vous pouvez être à l'aise Monsieur le Maire ; vous avez le fauteuil confortable, le mien le sera un peu moins à la fin de la soirée, mais ce n'est pas d'une importance aussi capitale que cela !

M. LE MAIRE.- Poursuivez.

M. FILLION.- Les élus qui souscrivent à cette manière de faire sont d'accord pour que jamais ne puisse s'exprimer un avis contraire au Maire ; nous en appelons à leur esprit républicain et démocratique, pour que ne perdurent pas ces pratiques, nous qui voulions au départ une autre manière de faire de la politique ; auriez-vous oublié nos convictions et nos objectifs de faire parade à l'autoritarisme aveugle que procure l'illusion du pouvoir ? Comment croire dès lors qu'en se privant des compétences de deux élus, l'un commerçant de centre-ville, qui aurait pu contribuer à l'effort de dynamisme commercial opérationnel, s'il n'en avait été empêché par de multiples manœuvres pernicieuses, l'autre qui avait quant à lui entamé par délégation de la CCRCT une activité prospective au sein du G10, future grande collectivité de métropoles de Champagne Ardenne, à laquelle Château-Thierry souhaite se rattacher.

Vous connaissez son expérience dans le domaine de la formation professionnelle, il aurait pu apporter, au nom de la CCRCT, une contribution non négligeable et permettre à notre arrondissement d'exister professionnellement dans ce domaine ; hélas, des rancœurs personnelles pourront, si vous le votez, prévaloir sur l'intérêt général.

Aujourd'hui par le vote à bulletin secret que nous demandons, vous avez l'occasion, chers collègues, de marquer votre position et de dire véritablement ce que vous pensez de ces méthodes de gestion, car le Maire souhaite que vous soyez une « majorité godillot », sans aucune prise réelle sur le cours des choses.

-Brouhaha-

M. GENDARME.- Monsieur le Maire, est-ce que je peux intervenir ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr, cher collègue.

M. GENDARME.- Je pense que je m'exprime rarement, mais il va falloir répéter encore ici devant Claude FILLION qui a bien entendu fait partie de notre groupe pendant un grand moment, qui a assisté à nos réunions de travail, je voudrais qu'il arrête d'insulter un peu la majorité par l'effet « godillot », car toutes les semaines, nous travaillons sur des projets, pour arriver à mener des conseils municipaux avec des projets qui soient à peu près bouclés ; je réfute le fait de dire que l'on puisse être des moutons dans cette assemblée, tout le monde a la parole,

tout le monde s'exprime, tout le monde donne son avis ; des courants d'idées sont différents, mais la cohésion d'un groupe ne se relève pas des différences d'idées ; à un moment donné, il faut trouver un compromis sur des idées, des projets, des discussions, des débats ; c'est comme cela que se passent nos réunions de travail ; jamais nous ne sommes des moutons ou des « godillots », comme tu dis à être des « bénis oui oui » ; je ne peux pas laisser dire cela ; ce sont des allégations mensongères.

M. FILLION.- Je vais répondre à Monsieur GENDARME, si vous permettez ?

M. LE MAIRE.- Je vous en prie.

M. FILLON.- Je ferai très court ; je ne prendrai qu'une référence, celle de la discussion que nous avons, c'est vraiment pour faire court et j'arrêterai là, sur une délibération, une discussion ou débat plus ou moins important que nous avons au sein de notre groupe ; c'était une délibération sur la vidéo surveillance ; cela s'arrête tout simplement là ; les divergences étaient là, les discussions se sont faites.

M. LE MAIRE.- On laisse Monsieur FILLION terminer.

M. GENDARME.- Il a été prouvé qu'au cours de ce débat justement, au sein de notre groupe majoritaire, des divergences d'idées ont été exprimées et si j'ai bonne mémoire, elles l'ont été au cours du conseil municipal ; chacun a pris la parole et a souhaité prendre la parole pour exprimer son courant d'idée ; cela ne retrace pas la majorité des réunions de groupe de travail ; bien entendu, à un moment donné, dans un groupe majoritaire où l'on a des courants d'idées différents, si personne ne fait l'effort d'arriver à un compromis, pour trouver une solution dans un travail organisé, eh bien, on ne s'entend plus, et on dit ce qui s'est passé : ces deux personnes quittent le groupe, ce n'est pas un secret de polichinelle, le divorce est consommé depuis un sacré bout de temps.

M. FILLION.- Il aurait peut-être fallu s'en rendre compte un peu plus tôt aussi à ce moment ; on est le 13 avril, depuis quand est-ce consommé ? Il fallait prendre une décision avant.

M. LE MAIRE.- Il y a d'autres interventions. Je vous propose de les écouter ; allez-y, Monsieur VERCAUTEREN.

M. VERCAUTEREN.- Je ne veux pas prendre parti dans cette discussion ; je voudrais simplement dire qu'il eut été plus élégant, dès le départ, de réserver une certaine représentation de l'opposition au conseil communautaire. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. LE MAIRE.- C'est un autre débat ; le débat a eu lieu, et je vous dis que le directeur de cabinet de l'époque, par rapport à d'autres logiques politiques qui s'exprimaient dans d'autres villes, a fait ce choix ; on peut partager votre remarque, qui n'est pas en lien avec le vote, le fait que nous enlevions leur délégation à Messieurs FILLION et FENARDJI ; ils se sont écartés, ils l'ont bien voulu ; pour ma part, c'est un non-événement politique, au-delà des mots qui ont habillé cette situation.

Certains souhaitent-ils l'expression à bulletin secret ? S'il y a un tiers des personnes qui le souhaite, il y aura vote à bulletin secret sur cette première partie, puis nous voterons à bulletin secret comme le veut la loi.

M. TURPIN.- Nous votons pour ?

M. LE MAIRE.- Pour le principe.

M. TURPIN.- Nous voterons contre, sur le principe, et nous ne participerons pas au vote sur la deuxième partie.

M. LE MAIRE.- Nous passons au vote à main levée ; quels sont ceux qui votent contre pour procéder au remplacement de Messieurs FILLION et FENARDJI en tant que représentants de la ville au sein de la communauté de communes ?

Résultats du vote :

Pour : 23

Contre : 8

Abstentions : 2

Merci beaucoup.

Maintenant, je vous propose maintenant d'élire à la communauté de communes, au scrutin à bulletin secret, Madame VANDENBERGHE Monique comme titulaire, dans un deuxième temps, BONNEAU Chantal comme titulaire, et en tant que suppléant Elodie LECLERCQ. Nous faisons vote après vote.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- Ceux qui ont des pouvoirs ont deux voix. Le premier vote concerne Monique VANDENBERGHE.

(Il est procédé au vote à bulletin secret sur appel nominal par M. NOVAK)

Madame MAUJEAN donne pouvoir à Madame DOUAY

Monsieur BENTZ donne pouvoir à Monsieur BOUTELEUX

Madame MARTELLE donne pouvoir à Monsieur DUCLOUX

Madame LECLERCQ donne pouvoir à Madame LEFEVRE

Madame FERRAND donne pouvoir à Madame BONNEAU

Monsieur FENARDJI donne pouvoir à Monsieur FILLON

Madame YONNET donne pouvoir à Monsieur VERCAUTEREN

(Il est procédé au dépouillement du vote)

Résultat du vote :

27 votants

Madame VANDENBERGHE : 23 voix

2 abstentions

1 voix pour M. FENARDJI

1 voix pour M. FILLION

M. LE MAIRE.- Nous proposons maintenant l'élection de Chantal BONNEAU.

(Il est procédé au vote à bulletin secret sur appel nominal par M. NOVAK)

Madame MAUJEAN donne pouvoir à Madame DOUAY

Monsieur BENTZ donne pouvoir à Monsieur BOUTELEUX

Madame MARTELLE donne pouvoir à Monsieur DUCLOUX

Madame LECLERCQ donne pouvoir à Madame LEFEVRE

Madame FERRAND donne pouvoir à Madame BONNEAU

Monsieur FENARDJI donne pouvoir à Monsieur FILLION

Madame YONNET donne pouvoir à Monsieur VERCAUTEREN

(Il est procédé au dépouillement du vote)

Résultat du vote :

27 votants

Madame BONNEAU : 23 voix

2 abstentions

1 voix pour M. FENARDJI

1 voix pour M. FILLION

M. LE MAIRE.- Il nous faut maintenant voter, puisque Chantal BONNEAU était suppléante et passe maintenant comme titulaire, pour une suppléante ; je vous propose Elodie LECLERCQ.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucune intervention)

M. TURPIN.- On peut le faire à main levée ?

M. LE MAIRE.- Non.

(Il est procédé au vote à bulletin secret sur appel nominal par M. NOVAK).

Madame MAUJEAN donne pouvoir à Madame DOUAY

Monsieur BENTZ donne pouvoir à Monsieur BOUTELEUX

Madame MARTELLE donne pouvoir à Monsieur DUCLOUX

Madame LECLERCQ donne pouvoir à Madame LEFEBRE

Madame FERRAND donne pouvoir à Madame BONNEAU

Monsieur FENARDJI donne pouvoir à Monsieur FILLION

Madame YONNET donne pouvoir à Monsieur VERCAUTEREN

(Il est procédé au dépouillement du vote)

Résultat du vote :

27 votants

Pour Madame LECLERCQ : 20 voix

2 abstentions

3 voix pour M. TURPIN

1 voix pour M. FENARDJI

1 voix pour M. FILLON.

M. LE MAIRE.- Nous vous remercions et reprenons maintenant l'ordre du jour avec une dernière question : la motion pour les objectifs du millénaire du développement.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

37 – Motion sur les objectifs du Millénaire du Développement.

M. BOKASSIA.- Il s'agit des objectifs du Millénaire du Développement, qui ont été fixés aux Nations Unies en 2000, qui ont été relancés l'année dernière en septembre ; ces objectifs avaient réuni 189 membres des Nations Unies y compris la France.

Ces objectifs s'articulent sur 8 éléments essentiels :

- la réduction de la pauvreté et de la faim,
- l'éducation primaire pour tous

- la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes,
- la réduction de la mortalité infantile,
- l'amélioration de la santé maternelle
- la lutte contre les grandes pandémies
- la promotion d'un environnement durable,
- le développement d'un partenariat au niveau mondial pour réaliser ces objectifs

Il faut rappeler que ces objectifs s'adressent précisément aux plus démunis, et j'en profite, Monsieur le Maire, pour rappeler aussi que la pauvreté dans le monde existe, on le reconnaît, les pauvres en France existent ; mais quand on sait que dans certains pays, les personnes meurent quelquefois de situations qui sont traitées ici en France facilement, il y a de quoi se poser la question, surtout quand on sait que nous avons des associations de relations internationales, qui travaillent en partenariat avec certaines collectivités territoriales étrangères, et quand ils apportent des témoignages, c'est quelquefois très alarmant.

J'ai participé plusieurs fois aux réunions des associations régionales de coopération décentralisée, quand ils rapportent des témoignages comme ASA TANANA de Madagascar, de l'association KINIAMY et tant d'autres associations locales, à les entendre parler, dire par exemple qu'ils œuvrent pour développer des actions en direction de l'eau potable ... c'est pour dire qu'il existe encore des pays qui souffrent de l'eau ; quand j'entends aussi des témoignages de jeunes filles, stagiaires infirmières, qui ont été passer leurs vacances au NIGER, en parlant de Fabienne FRERE et ses collègues, qu'elles disent « nous sommes allées au NIGER, nous avons vu des femmes qui accouchent dans des conditions difficiles qu'on ne peut même pas décrire », ils avaient vraiment des larmes aux yeux ...

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est vrai, la pauvreté existe, mais la ville de Château-Thierry est une ville solidaire ; à la ville de Château-Thierry, nous avons le devoir de la solidarité ; nous en avons vu un certain exemple, c'est moi qui témoigne, il fallait parfois que j'intervienne car du matériel était en souffrance dans nos bâtiments, des matériaux médicaux, il y avait des blocs opératoires destinés à la casse en principe, pour un prix de 200 € ; j'étais intervenu pour demander « pourquoi ne pas faire un appel aux associations, il se pourrait que cela puisse aider certaines collectivités étrangères alors que nous, nous en avons en abondance ici ? Il fallait voir ; j'ai lancé un appel, des associations sont arrivées très vite pour s'accaparer ce matériel ; il fallait l'intervention de la police pour les départager ; c'est pour dire qu'il y a un besoin vraiment accablant.

Cette motion doit affirmer justement notre attachement à ces objectifs du millénaire pour le développement ; cette motion, il faut le dire, c'est pour soutenir les Cités unies de France, qui est un organe fédérateur associatif, qui associe plus ou moins 3.000 collectivités territoriales, dont la vocation est la coopération décentralisée ; dans la ville de Château-Thierry, nous faisons partie de Cités Unies ; une information, nous cotisons annuellement 944 €, cela permet aux Cités Unies de France d'organiser des forum, d'aider des associations de coopération décentralisée en matière d'action et de projets : c'est pourquoi il fallait cette motion, afin de pouvoir

soutenir Cités unies de France et d'affirmer notre attachement à ces objectifs du millénaire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci Félix.

M. BOKASSIA.- Y a-t-il des questions ?

(Aucune intervention)

M. VERCAUTEREN.- Vous employez le mot «motion», il me semble que cela serait plutôt une délibération, car on engage des fonds de la ville.

M. LE MAIRE.- Les fonds concernant Cités Unies sont inscrits dans le budget et ont été affectés, c'est ici une motion, une déclaration de portée générale ; vous n'avez pas d'autre remarque ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Je vous remercie.

Cela nous replonge dans la dure réalité de la vie ; au-delà du débat que nous avons eu tout à l'heure, qui ne peut que réjouir certains, qui ont une conception de la politique qui nous écarte de la véritable volonté de prendre en compte les problématiques des gens ; je voudrais que l'on n'oublie pas le budget que nous venons de voter ; c'est cela, la réalité politique ; après, il faut que l'on fasse vivre ce budget et mieux répondre aux attentes des habitants ; je sais que les uns et les autres, vous y êtes très engagés, et je tiens à vous remercier du soutien affiché, et remercier encore le personnel municipal, personne n'en a parlé ; je le dis avec le sourire à Claude FILLION ; je sais que ce n'est pas facile pour lui mais c'est ainsi : le résultat du vote de dimanche est la meilleure réponse aux invectives et à ce que tu peux dire à l'égard du Maire autoritaire et autocrate que tu désignais ; c'est la fin, la conclusion de cet épisode qui n'est pas un épisode heureux ; mais vous avez choisi qu'il en soit ainsi, maintenant la majorité continuera à avancer ; nous sommes à mi-mandat, il y a des engagements forts à concrétiser pour que cette ville puisse retrouver son attractivité ; il y a beaucoup de travail à faire, et toutes celles et tous ceux qui sont dans la démarche positive sont les bienvenus ; merci aux uns et aux autres et bonne soirée.

(La séance est levée à 22 heures 45)

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Jacques KRABAL

Isabelle JACOB

SOMMAIRE

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2011	3
2 – Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.	3
A – Mise à disposition de costumes de l'Union Musicale - Avenant.	3
B – Action en justice devant le tribunal administratif d'Amiens	3
C – Marchés publics, procédure adaptée.....	3
FINANCES.....	7
3 – Compte administratif général 2010.	7
4 – Compte administratif annexe restauration 2010.....	9
5 – Compte de gestion du budget général 2010.	9
6 – Compte de gestion du budget annexe restauration 2010	10
7 – Affectation du résultat 2010 au budget primitif 2011.....	10
8 – Affectation du résultat 2010 au budget annexe restauration 2011.	10
9 – Vote des trois taxes.	11
10 – Budget primitif général 2011.....	11
11 – Budget annexe restauration 2011.	24
12 – Subventions 2011 aux associations.	25
13 – Subvention 2011 au CCAS.....	25
14 – Tarifs municipaux.	25
15 – Formation des élus – Débat.	25
URBANISME	26
16 – Enquête publique - Société LEVESQUE - Avis du Conseil Municipal.	26
17 – Enquête publique – Société William SAURIN – Avis du conseil municipal.....	26
18 – Bassin de régulation ru des Praillons – Convention de servitude de passage.	26
19 – Acquisition de la parcelle cadastrée AK n°229 (rue Deville).....	26
20 – Acquisition de la parcelle cadastrée AZ n°432 (rue Charles Martel)	27
21 – Cession de la parcelle cadastrée AC n°292 (Place des Etats-Unis).....	27
22 – Cession de la parcelle cadastrée AW n°359 (Avenue des Vaucrises)	32
23 – Cession des parcelles cadastrées AV n°263, 313 et 315 (Avenue Jean Jaurès).....	33
24 – Réseau inter-urbain de pistes cyclables – Demande de subvention CDDL.	34
25 – Rue Carnot et Place Jean de La Fontaine – Demande de subvention Fisac	36
26 – FDS Travaux de voirie 2011 – Demande de subvention au Conseil général	38
27 – Aménagement de l'ancienne école Jean Macé – Demandes de subvention.	38
SPORTS	39
28 – Convention avec la société ASO pour le Tour de Picardie 2011.	39
29 – Répartition de l'aide aux clubs sportifs employant un salarié.	39
30 – Subventions 2011 aux clubs sportifs.....	39
31 – Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs.....	40
EDUCATION-JEUNESSE	41
32 – Participation financière de la commune au fonctionnement des écoles privées.....	41
33 – Contrat urbain de cohésion sociale – Répartition des subventions.	42
PERSONNEL.....	43
34 – Tableau des emplois permanents – Modification.....	43
35 – Adhésion à la mission « archives » du centre de gestion de l'Aisne.....	43
INTERCOMMUNALITE	43
36 – CCRCT – Election de délégués.....	43
QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS	43
37 – Motion sur les objectifs du Millénaire du Développement.	50